



Forêts du **Conseil Général** de la **Nièvre**



192ha 92a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
2008 - 2027**

Eléments signalétiques et administratifs

situation administrative	
N° d'identification de l'aménagement forestier	
N° de modification d'aménagement <i>(0 initial et chrono des modifs)</i>	
Aménagement de forêt <i>(propriétaire, groupe, fusion)</i>	départementale regroupée
de... <i>(nom de la forêt ou nom générique si regroupement)</i>	Conseil Général de la Nièvre
Numéro du ou des départements de situation	
-58- Nièvre	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	
319- Plaines prémorvandelles	
DRA ou SRA de référence	
Bourgogne	
Type d'aménagement forestier <i>(1er, révision...)</i>	Révision d'aménagement
Arrêté du <i>(révisions et modifications hors compétence ONF)</i>	
décision du <i>(modifications de compétence ONF)</i>	
Période d'application	
	année
Année début aménagement	2008
Année échéance aménagement	2027

Détail des forêts aménagées <i>(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)</i>	dénomination	identifiant national de la forêt	Surface cadastrale	dernier aménagement		
				date arrêté	début	échéance
	Crot de la Voèvre	?????	60,4195 ha	15/05/1981	1980	2004
	Le reste		132,5000 ha			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	192,9195 ha
Surface retenue pour la gestion	189,90 ha
Surface boisée en début d'aménagement	189,90 ha
Surface en sylviculture	189,90 ha

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)			
Fonctions principales	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	Total réparti
production ligneuse		190			190
biodiversité			190		190
paysage, accueil, ressource en eau			190		190
protection contre les risques naturels	190				190

Cadre réglementaire	surface concernée
Forêt de protection (foncière)	0 ha
Cœur de parc national	0 ha
Réserves naturelles nationales ou régionales	0 ha
Réserve biologique intégrale (RBI)	0 ha
Réserve biologique dirigée (RBD)	0 ha
Protection de biotope	0 ha
Site classé	0 ha
Monuments historiques classés	0 ha
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	0 ha

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	0 ha
Parc naturel régional	0 ha
Charte Forestière de Territoire	0 ha
Natura 2000 habitats (ZSC)	60 ha
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	0 ha
ZNIEFF de type I	0 ha
ZNIEFF de type II	12 ha
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	0 ha
Plan de prévention risques incendie	0 ha
Zone de rétention eau	0 ha
Réserve nationale de chasse	0 ha
Pastoralisme	0 ha

Eléments qui imposent des adaptations de gestion

Menaces fortes		surface concernée
- Problèmes sanitaires graves		0 ha
- Déséquilibre grande faune / flore		0 ha
- Incendies		0 ha
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		0 ha
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		0 ha

Contraintes fortes imposant des mesures particulières		surface concernée
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		0 ha
- Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)		0 ha
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		0 ha
- Protection du patrimoine culturel		0 ha
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		0 ha
- Pratique de l'affouage		0 ha
- Dispositifs de recherche		0 ha

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)		surface concernée
		0 ha
		0 ha

Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée (pas d'essence "vide")
dénomination	
Chêne sessile	48%
Chêne pédonculé	17%
Hêtre	13%
Frêne	1%
Merisier	2%
Charme	15%
Autres Feuillus	4%

100%

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
<i>(fond jaune suivi surfacique, fond vert suivi statistique)</i>		
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	71,87	60,42
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	118,03	0,00
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
hors sylviculture		
TOTAL	189,90	

surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité (la colonne précision permet de traiter les cas où une même essence objectif est conduite à des âges d'exploitabilité différents (objectifs différents, qualités potentielle peuplement ou arbre, îlots de vieillissement...))					
Essences principales objectif (pointe sur une liste)	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en sylviculture	âge exploitabilité (suivis surfaciques)	diamètre exploitabilité retenu
Chêne sessile	hêtre, merisier, érable en accompagnement	183,81	96,8%	140	70
Chêne pédonculé	frêne en accompagnement	6,09	3,2%	120	70
TOTAL		189,90			

surface égale à la surface en sylviculture

CHOIX DE RENOUELEMENT	
Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	20,77 ha
Surface effectivement régénérée	10,79 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

choix du nouvel aménagement			
traitements avec renouvellement suivi en surface	71,87 ha		
Surface d'équilibre (Se)	10,41		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	9,24		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sm)	22,52		
Surface du groupe de régénération (GR)	9,24		
Surface à ouvrir (So)	9,24		
Surface à terminer (St)	9,24		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)			
traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
surface moyenne annuelle à passer en coupe			
traitements avec renouvellement non suivi en surface	118,03 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	18 m2		
Cible densité de perches à l'équilibre	2 tiges		
état général de maturité des peuplements	globalement jeune		
indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
surface terrière	18 m2	20 m2	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	10%	
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	1 tiges	1 tiges	
surface moyenne annuelle à passer en coupe			

Engagement environnemental	surface
îlots de vieillissement	0,00
îlots de senescence	0,00

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Absence de DOCOB ; l'aménagement ne génère pas d'effet notable dommageable

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée		
en m3/ha/an sur surface sylviculture	2,8	m3/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	535,52	m3/an

Bilan annuel des récoltes	prévisible (m3)	passé (m3)	conditionnel
Feuillus (f)	351	220	
Résineux (r)			
Total tiges (1 = f + r)	351	220	0
Taillis, houppiers (2)	184	230	
Total bois fort (1 + 2)	535	450	0
dont % de prod. accid.		10%	
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue :	2,82	2,37	0,00
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture :	2,82	2,37	0,00

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible (m3)	passé (m3)	conditionnel
Régénération	89	100	
Amélioration	114	150	
Autres	332	200	0

Bilan financier annuel en euros de l'année :	prévisible (Euro)	passé	conditionnel
Recettes bois	17 360	10 857	
Recettes chasse	5 050	4 250	
Autres recettes	77	61	
Dépenses travaux sylvicoles	4 078	3 800	
Dépenses travaux infrastructure	5 600	0	
Dépenses travaux non sylvicoles	250	500	
Bilan	12 559	10 868	0
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion :	66,13	57,23	0,00
soit en euros/ha/an sur surface en sylviculture :	66,13	57,23	0,00

Impôts	
Frais de garderie (uniquement en FC)	2 255
volume des affouages (FC en m3)	

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (FD)	
Délibération de la collectivité propriétaire (FC)	22/6/09

établi le 20/08/2009
 par le responsable de l'unité aménagement
 Nom : R. SALVADO



Direction Territoriale
Bourgogne Champagne Ardenne
Agence interdépartementale **Bourgogne-Ouest**
Unités Territoriales de l'**Avallonnais-Morvan**
et de **Clamecy-Vaux d'Yonne**

Département de la **NIEVRE**
Arrondissements de **Château-Chinon**
et **Clamecy**

Régions naturelles:
315 - Morvan
319 - Plaines prémorvandelles
643 - Sologne Bourbonnaise

ORLAM: Chênaie atlantique de l'arc
occidental de la Bourgogne

Forêts du Conseil Général de la Nièvre



192ha 92a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
2008 - 2027**

Série unique

189.90 ha Série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, traitée en conversion en futaie feuillue

3.02 ha hors cadre

Essences principales	% en surface début d'aménagement
Chêne sessile	48
Chêne pédonculé	17
Hêtre	13
Merisier - frêne	3
Charme	15
Robinier - aulne - bouleau - tremble	4
TOTAL	100

Altitude	
Supérieure	500 m
Moyenne	275 m
Inférieure	240 m

PLAN DU DOCUMENT

0. Renseignements généraux.....	3
1. Analyse du milieu naturel	4
2. Analyse des besoins économiques et sociaux.....	8
3. Gestion passée	10
4. Synthèses: objectifs, zonages, principaux choix.....	11
5. Programme d'actions	15
6. Bilan économique et financier	21
7. Annexes.....	23

0. Renseignements généraux

0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DES DIFFERENTS MASSIFS

Nom et propriétaire: Forêts du Conseil Général de la Nièvre

Origine:

Les différents massifs ont été achetés par le Conseil Général entre 1978 et 1999.

Situation:

Département	Nièvre			
Arrondissements	Clamecy		Château-Chinon	
Cantons	Corbigny	Brinon	Château-Chinon	Moulins Engilbert
Communes	Sardy les Epiry	Vitry laché	Château-Chinon	St Honoré les bains
Massifs	Bois Bidault	Le Bois Malade	Le Briot	Crot de la Voèvre
Régions naturelles	319 - Plaines prémorvandelles (58.3/21.3)		315 – Morvan (58.1/58.1)	643 - Sologne Bourbonnaise (58.4/03.4)
Orlam	Chênaie atlantique de l'arc occidental de Bourgogne		Non parue	Chênaie atlantique de l'arc occidental de Bourgogne

Cf. Carte des régions naturelles en annexe.

Organisation administrative de la gestion:

Direction Territoriale de **Bourgogne Champagne Ardenne**

Agence Interdépartementale **Bourgogne-Ouest**

Unités Territoriales de l'**Avallonnais-Morvan** et de **Clamecy-Vaux d'Yonne**

0.2 - SURFACE DE LA FORET

Massif	Bois Bidault	Le Bois Malade	Le Briot	Crot de la Voèvre	totaux
Surface cadastrale	12.2634	74.5825	45.6541	60.4195	192.9195
Surface retenue	12.26	74.58	45.65	60.42	192.92
Emprises route/edf/fossé		2.7150		0.30	3.02
Surface réduite	12.26	71.87	45.65	60.12	189.90

Les massifs relèvent du régime forestier à l'exception d'une parcelle au « **Bois Malade** » dont le dossier d'application est en cours (2.62 ha).

Cf. Liste des parcelles cadastrales en annexe.

0.3 - ARRETES ET PLANS

Les différents arrêtés et les plans sont archivés à l'Agence de NEVERS.

0.4 - PARCELLAIRE

Massif	Bois Bidault	Le Bois Malade	Le Briot	Crot de la Voèvre
Parcellaire forestier	Unique	Regroupement en 8 parcelles	Création de 4 parcelles	Inchangé

Le Bois Malade			
nouveau n°	ancien n°	nouveau n°	ancien n°
13	1-2	17	10-11
14	3-5	18	8-9
15	13-14	19	6-7
16	12	20	4

1. Analyse du milieu naturel

1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - Topographie et hydrographie

- **Bois Bidault:**

Versants sud et est. Pente maximum 30%. Altitude moyenne 250 m.

- **Le Bois Malade:**

Plateau formant au sud bassin réceptacle des eaux pluviales. La « rigole d'Aron » alimentait le canal du Nivernais. Altitude moyenne 275 m.

- **Le Briot:**

Versant nord / nord est. Pente maximum 50 %. Altitude moyenne 430 m.

- **Crot de la Voèvre:**

Plateau dont la pente (6%) est orientée à l'ouest. Le ruisseau « Donjon » forme la limite ouest. Altitude moyenne 260 m.

1.1.2 - Climat

- **Type de climat:**

Climat à double influence: continentale et océanique.

- **Stations météorologiques de référence:**

Massif	Bois Bidault	Le Bois Malade	Le Briot	Crot de la Voèvre
Station météo	Corbigny		Château-Chinon	St honoré les bains
Altitude	200 m		560 m	270 m
Distance	8 km	12 km	1 km	1 km
Température	10°C		8.5°C	9°C
Précipitations	834 mm		1500 mm	950 mm

- **Particularités locales:**

Risques de gelées précoces et tardives.

- **Vents dominants:**

Vent humide d'ouest entraînant occasionnellement des chablis, et vent froid du nord est "la bise". Celle-ci peut provoquer le dessèchement des plantations de printemps.

1.1.3 - Géologie

- **Bois Bidault:**

Formations carbonifères et permienes du Paléozoïque.

- **Le Bois Malade:**

Terrains sédimentaires (limons et alluvions).

- **Le Briot:**

Formation volcaniques et roches éruptives associées du Carbonifère.

- **Crot de la Voèvre:**

Terrains sédimentaires (alluvions).

1.1.4 - Pédologie

- **Terrains sédimentaires:**

Sols limono/argileux plus ou moins profonds et hydromorphes.

- **Formations du Carbonifère:**

Sols plus ou moins acides et parfois superficiels.

1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques: les stations

- **Bois Bidault/Le Bois Malade:**

Il n'y a pas de catalogue de stations couvrant les plaines prémorvandelles.

N°	Stations	Essences les mieux adaptées	
		conseillées	possibles
1	Chênaie sessiliflore acidiphile sur colluvions	chêne sessile	merisier érable alisier
2	Chênaie-charmaie mésoneutrophile sur colluvions		
3	Chênaie-charmaie neutrocline de bas de versant		
4	Chênaie-charmaie mésoneutrophile sur limons		
5	Chênaie pédonculaire-frênaie hygrocline	Chêne pédonculé	frêne

- **Le Briot:**

Stations forestières du Morvan et correspondance avec les unités stationnelles du guide simplifié.

Guide simplifié	N° catalogue	Stations	Essences les mieux adaptées	
			conseillées	possibles
U12	2241	Chênaie sessiliflore très acidiphile sur sol superficiel	chêne sessile	
U11	2242A	Hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile sur sol peu profond à moyennement profond	Hêtre chêne sessile	érable sycomore merisier
U10	2233	Hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile modéré sur sol profond		

- **Crot de la Voèvre:**

Stations forestières de Sologne Bourbonnaise.

N°	Stations	Essences les mieux adaptées	
		conseillées	possibles
1.6.3	Chênaie acidiphile	chêne sessile	hêtre érable merisier
1.4.2	Chênaie-hêtraie à charme acidocline		
1.2.1	Chênaie-charmaie neutroacidocline		

Cf. carte et répartition des stations forestières en annexe.

1.2 - HABITATS NATURELS

N°station	Code CORINE	Dénomination de l'habitat correspondant	Valeur (au sens de la directive Habitat)
2233/42	4112	Quercion roboris	dh
2241	4157	Sileno-Quercetum	

Le **Crot de la Voèvre** est dans le site Natura 2000 n°FR2601015.

Cf. § 5.4.1 et annexe 7.4a.

1.3 - ZNIEFF ET ZICO

Le **Bois Bidault** est dans la znieff type 2 n° 1009 « Etangs de Vaux, Neuf et Gouffier ».

Cf. § 5.4.1 et annexe 7.4b.

1.4 - FLORE

1.4.1 - Relevé des espèces végétales remarquables

Néant.

1.4.2 - Répartition des essences forestières

Essences en fonction du couvert: (vue aérienne)	% de la surface boisée
Chêne sessile	48
Chêne pédonculé	17
Hêtre	13
Merisier - frêne	3
Charme	15
Robinier - aulne - bouleau - tremble	4
TOTAL	100

Le **chêne sessile** est présent sur tous les massifs.

Le **hêtre** domine au **Briot**.

Le **chêne pédonculé** domine au **Bois Malade** parfois en mélange avec le **chêne sessile**.

1.4.3 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Un **chêne** creux est conservé en parcelle **3** au **Crot de la Voëvre**.

Cf. carte des équipements en annexe.

1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Pour le chêne et le hêtre, les diamètres des **petits, moyens, gros & très gros bois** sont les suivants:

- Petits bois 25 cm & moins (**pb**)
- Bois moyens: 30 à 45 cm (**bm**)
- Gros bois: 50 à 65 cm (**gb**)
- Très gros bois: 70 cm & plus (**tgb**)

1 - Bois Bidault:

Peuplements en mosaïque : pb/bm chêne sessile sur versant orienté au sud, bm/gb chêne sessile sur taillis de charme, taillis simple de charme et robinier.

chêne sessile			robinier	charme	total
pb	pb/bm	gb	bm	taillis	
2.81	1.66	3.20	2.42	2.17	12.26
23%	14%	26%	20%	18%	

2 - Le Bois Malade:

Peuplements issus de traitement en taillis sous futaie (94%) et plantation de chênes pédonculés / frênes (1999).

Peuplements appauvris parcelles **18 & 19**, les plus beaux chênes sessiles sont en parcelle **15**.

taillis sous futaie chêne				chêne pédonculé/frêne	total
pb/bm	bm	bm/gb	gb	8 ans	
1.56	5.45	51.81	8.75	4.30	71.87
2%	8%	72%	12%	6%	

3 - Le Briot:

Peuplements à pb/bm très denses de chênes sessiles et de hêtres, parfois en mélange.

hêtre			chêne sessile/hêtre		chêne sessile	total
pb/bm	bm	bm/gb	pb/bm	bm	pb/bm	
10.74	9.16	1.48	8.23	1.75	14.29	45.65
24%	20%	3%	18%	4%	31%	

4 - Crot de la Voèvre:

Peuplements issus de traitement en taillis sous futaie (82%) et plantation de chênes sessiles (1992).

Les peuplements à pb/bm (parcelles 7-8 & 10) sont de médiocre qualité. Les plus beaux bois sont en parcelles 3-5 & 6.

taillis sous futaie chêne				futaie chêne sessile	total
pb/bm	bm	bm/gb	bm/gb/tgb	15ans	
8.28	21.84	17.31	1.90	10.79	60.12
14%	36%	29%	3%	18%	

Cf. carte et répartition des peuplements en annexe.

1.6 - FAUNE SAUVAGE

1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

Aucune espèce n'a été inventoriée à ce jour.

1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés):

- Le chevreuil, le sanglier, le renard, le blaireau, le lièvre, la martre, le hérisson et l'écureuil...
- Les rapaces (buse variable, milan noir, chouette hulotte).
- Les passereaux (pic épeiche, coucou, geai, mésanges bleue et charbonnière, pinson...)

1.6.3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Actuellement les capacités d'accueil de la forêt sont suffisantes.

1.6.4 - Précisions sur l'état sanitaire

Aucun problème sanitaire n'a été décelé à ce jour.

1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Aucun risque naturel exceptionnel n'a été décelé à ce jour.

1.8 - RISQUES D'INCENDIE

Les risques d'incendie sont liés à l'incinération des rémanents, notamment en période de bise.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

Seul le **Briot** à fait l'objet de coupes vendues en bloc.

Le bois de chauffage est vendu à des cessionnaires.

Le **chêne** et le **hêtre** donnent principalement des produits de catégorie C & D. Les catégories A & B représentent approximativement 20% du bois d'œuvre.

Prix de vente des bois : *Cf. fiche recettes*

2.2 - ACTIVITES CYNEGETIQUES

Le droit de chasse est loué (loyer pour l'ensemble des massifs: 5050€/an). Période des baux actuels: 1^{er} juin 2006 - 31 mai 2012.

Le **chevreuil** chassé en **battue**, fait l'objet d'un plan de chasse.

2.3 - ACCUEIL DU PUBLIC

Des sentiers de randonnée pédestre et itinéraire de VTT sont balisés à proximité ou traversent Le **Bois Bidault**, Le **Briot** et le **Crot de la Voëvre**.

Cf. carte des équipements en annexe.

2.4 - PAYSAGES

- **Bois Bidault:**

Le site du canal du Nivernais implique une sensibilité paysagère particulière.

- **Le Briot et le Crot de la Voëvre:**

La proximité de Château-Chinon et de Saint Honoré les bains ainsi que les sentiers de randonnées impliquent une sensibilité paysagère particulière.

- **Le Bois Malade:**

Le massif, situé en périphérie d'un domaine boisé, ne présente pas de sensibilité paysagère particulière.

2.5 - SUJETIONS DIVERSES

- **Bois Bidault:**

Une ligne électrique longe le périmètre sud (hors forêt).

- **Le Briot**

Deux lignes téléphoniques longent les parcelles **23, 24 & 25** (hors forêt).

- **Crot de la Voèvre:**

Une ligne électrique traverse les parcelles **1 & 9**.

- **Le Bois Malade:**

Une servitude de passage parcelles cadastrales **A 36p** et **43** pour la desserte de la parcelle cadastrale **A 15** appartenant à Monsieur Jean-Paul Debeuret.

Cf. carte des équipements en annexe.

2.6 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

- **Le Briot** se trouve dans le Parc Naturel Régional du Morvan qui dispose d'une Charte Forestière de Territoire.
- **Le Crot de la Voèvre** est sur la commune de Saint Honoré les Bains qui dispose d'un P.L.U. Ce massif est dans le site Natura 2000 FR2601015.
- Une partie du **Bois Bidault** est dans le site inscrit n230 « Echelle d'écluses du canal du Nivernais » - 25 octobre 1945.

3. Gestion passée

3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES

Aménagement forestier

Seul le **Crot de la Voèvre** a fait l'objet d'un aménagement forestier:

Arrêté ministériel du: **15 mai 1981**

Durée d'application: **25 ans (1980 - 2004)**

Série	surface	Traitement et méthode	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer
unique	60ha 42	Conversion en futaie régulière de chêne et hêtre	20ha 77	1 - 2 - 11 - 12

Application de l'aménagement

Durée de l'application effective: 28 ans (1980 - 2007)

Série	surface	Traitement et méthode	Surface régénérée	Essence	Parcelles régénérées
unique	60ha 42	Conversion en futaie régulière de chêne et hêtre	10ha 79	Chêne sessile	1 - 2

BILAN

La régénération est réalisée à 52%, les parcelles **11 & 12** ne sont pas commencées.

Les peupliers de la parcelle **16** du **Bois Malade** ont été exploités et remplacés par des **chênes pédonculés** et **frênes** en 1999.

3.2 - ETATS DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

Matérialisation des limites périmétrales

Désignation	Longueur en mètres
Routes / pistes / ruisseau	6900
Propriétés riveraines	10800
total	17700

Equipements de desserte

Réseau du domaine public	Réseau du domaine privé
Route revêtue	Route non revêtue
1.800 km	0.600 km

La desserte est assurée par la voirie publique à l'exception du **Bois Malade**.

Une place à dépôts et/ou retournement au **Bois Malade**.

La desserte du **Bois Malade** et du **Crot de la Voèvre** pourrait être améliorée (distance maximum de traîne: 1200m).

Cf. carte des équipements en annexe.

Equipements d'accueil du public :

Sentier pédestre et itinéraire VTT balisés au **Crot de la Voèvre**.

4. Synthèses: objectifs, zonages, principaux choix

4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

La forêt ne présente pas de problème technique particulier et la durée d'application de l'aménagement a été fixée à 20 ans.

A - Contraintes liées aux peuplements

1. Peuplements à gros bois et/ou appauvris dont la **durée de survie** est estimée à une **vingtaine d'années**.
2. **Chêne pédonculé** hors station au **Bois Malade** et au **Crot de la Voèvre** sur des sols à réserves hydriques insuffisantes.
3. Jeunes peuplements à entretenir.

Solutions retenues:

1. Régénérer les gros bois et les peuplements appauvris.
2. Privilégier le **chêne sessile** et le **hêtre** accompagnés d'essences telles que **érable sycomore, merisier, alisier torminal**.
3. Favoriser la croissance des jeunes peuplements par des dégagements et éclaircies.

B - Contrainte liée au site Natura 2000 et à la ZNIEFF

Préservation des milieux humides.

4.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

Série unique	Objectifs (fonctions)		Type de série	Massif	Type de traitement
	déterminant la sylviculture	associés			
Surface réduite 189ha 90a	Production de bois d'œuvre de qualité et de bois de chauffage	Protection générale des milieux et des paysages	Production et protection générale des milieux et des paysages	Le Bois Malade 71.87 ha	Conversion en futaie régulière
				Le Briot 45.65 ha	Conversion en futaie irrégulière
				Crot de la Voèvre 60.12 ha	
				Bois Bidault 12.26 ha	

4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

4.3.1 - Le Bois Malade (Vitry Laché)

Traitement: Conversion en futaie régulière.

Méthode d'aménagement: Groupe de régénération.

4.3.1.1 - Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences Principales objectif	Essences secondaires associées	Surface (ha)	Optimum exploitabilité de l'essence principale		Stations
			Age	Diamètre (cm)	
Chêne sessile	Merisier/érable/alisier	65.78	140	70	4
Chêne pédonculé	frêne	6.09	120	70	5
		71.87			

Evolution souhaitée de la composition du massif

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)			
Essences	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Chêne sessile	16	26	62
Chêne pédonculé	34	28	8
Merisier - frêne	7	10	20
Charme	36	30	5
Robinier-érable champêtre-bouleau-tremble	7	6	5
TOTAL	100	100	100

- A l'issue de l'aménagement, la proportion de **chêne sessile** aura augmenté.
- A long terme il nous semble préférable de développer le **chêne sessile** et de cantonner le chêne pédonculé en station favorable.

4.3.1.2 - Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se) qui correspond à un idéal à long terme pour une forêt où toutes les classes d'âges seraient présentes, par conséquent une forêt équilibrée.

$$Se = 20 \left[\frac{(65.78)}{140} + \frac{(6.09)}{120} \right] = 10 \text{ ha } 41$$

Surface maximum théorique à régénérer (Sm)

survie	Peuplements	surface	
20 ans	Gros bois & peuplements pauvres	9.24	(contrainte absolue)
40 ans	Gros bois	19.82	14.53 à 40 ans
60 ans	Bois moyens / gros bois	38.51	22.52 à 60 ans
80 ans et +	Chêne pédonculé et frêne de moins 10ans	4.30	
		71.87	

La contrainte maximum apparaît à **60 ans**. Régénérer **Sm** impliquerait un sacrifice d'exploitabilité, en conséquence nous retenons **Sr** égale à la contrainte absolue:

Surface retenue: Sr = 9 ha 24.

4.3.1.3 - Classement des unités de gestion (parcelles)

Groupes	Parcelles	Surface (ha)
Régénération	19	9.24
Préparation	18	10.90
Amélioration	13 à 15 - 17 - 20	47.43
Jeunesse	16	4.30
	Total	71.87

Cf. carte d'aménagement en annexe.

Surface à régénérer pendant l'aménagement	essence principale objectif	Motif majeur ayant déterminé le classement
9.24	Chêne sessile (*)	Peuplements à gros bois et/ou appauvris

(*) Il s'agit de l'essence objectif qui sera complétée par l'introduction sur 30% de la surface de feuillus précieux (Merisier, Erable sycomore, alisier torminal).

4.3.2 - Bois Bidault (Sardy les Epiry)

Objectif : Maintien de l'état boisé à partir d'un peuplement en mosaïque.

Traitement : Conversion en futaie irrégulière.

Essence objectif et critères d'exploitabilité

Essence Principale objectif	Essences secondaires associées	Surface (ha)	Optimum exploitabilité de l'essence principale	Stations
Chêne sessile	Merisier/érable/alisier	12.26	Ø 70 cm	toutes

Evolution souhaitée de la composition du massif

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)			
Essences	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Chêne sessile	74	70	70
Frêne	1	1	0
Merisier - érable - alisier	0	4	15
Charme	13	13	10
Robinier	12	12	5
TOTAL	100	100	100

- A l'issue de l'aménagement, la proportion de **chêne sessile** aura légèrement baissé.
- A long terme il semble préférable de développer les **feuillus précieux**.

4.3.3 - Le Briot (Château-Chinon)

Objectif : Appliquer une sylviculture dynamique tout en préservant l'aspect paysager.

Traitement : Conversion en futaie irrégulière.

Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences Principales objectif	Essences secondaires associées	Surface (ha)	Optimum exploitabilité de l'essence principale	Stations
Hêtre - Chêne sessile	Charme/érable	45.65	Ø 70 cm	toutes

Evolution souhaitée de la composition du massif

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)			
Essences	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Chêne sessile	47	40	30
Hêtre	51	55	60
Charme - Aulne	2	2	4
Erable	0	3	6
TOTAL	100	100	100

- A l'issue de l'aménagement, la proportion de **chêne sessile** aura légèrement baissé.
- A long terme il semble préférable de développer le **hêtre** et les **feuillus précieux**.

4.3.4 - Crot de la Voèvre (St Honoré les Bains)

Objectif : Appliquer une sylviculture à moindre coût, adaptée aux peuplements, tout en préservant l'aspect paysager.

Traitements : - Conversion en futaie irrégulière des peuplements adultes.

- Conduite des jeunes plantations de chênes sessiles en futaie régulière.

Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences Principales objectif	Essences secondaires associées	Surface (ha)	Optimum exploitabilité de l'essence principale		Stations
			Age	Diamètre (cm)	
Chêne sessile - Hêtre	Merisier/érable/alisier	49.33	/	70	toutes
		10.79	140	70	1.2.1/1.4.2
		60.12			

Evolution souhaitée de la composition du massif

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)			
Essences	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Chêne sessile	84	80	60
Chêne pédonculé	13	8	0
Hêtre	1	8	28
Erable	0	2	10
Bouleau - Tremble	2	2	2
TOTAL	100	100	100

- A l'issue de l'aménagement, la proportion de **chêne sessile** aura légèrement baissé.
- A long terme il semble préférable de développer le **hêtre** et l'**érable sycomore**.

5. Programme d'actions

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

5.1.1 - Entretien des limites:

Il est recommandé de matérialiser le périmètre à la peinture et de renouveler cette opération périodiquement.

5.1.2 - Maintenance du domaine:

Il convient d'effectuer régulièrement l'entretien du parcellaire.

Les créations et modifications mentionnées au § 0.4 seront matérialisées dès le début de l'aménagement.

5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1 - Le Bois Malade (Vitry Laché)

5.2.1.1 - Coupes / Possibilités

Tarif de cubage utilisé: SCHAEFFER RAPIDE 12.

Groupe de régénération

Volume inventorié sur la surface à régénérer (Vr) : 853 m³

La coupe rase est prévue en début d'aménagement => $P = \frac{853}{20} = 43 \text{ m}^3/\text{an}$

Possibilité contenance et prélèvement

Groupe	Possibilité contenance (ha/an)	Prélèvement préconisé m ³ aménagement / ha
Préparation	0.55	20
Amélioration	2.37	40
Jeunesse	0.22	20

Volumes présumés réalisables

Groupes	m ³ aménagement/an	Taillis et bois Ø<20cm	m ³ commerciaux/an
Régénération	43	46	89
Préparation	11		11
Amélioration	95		95
Jeunesse	4	4	8
Totaux	153	50	203

5.2.1.2 - Règles de culture

Régénération:

Coupe rase et plantation.

Préparation:

Coupe sanitaire dans les futaies.

Amélioration:

Eclaircie dans les futaies au profit des tiges d'avenir, notamment du **chêne sessile** et **merisier**.

Jeunesse:

La parcelle **16** sera parcourue lorsque la hauteur dominante atteindra 14 m (vers 25 ans).

Ces peuplements composés de **chênes pédonculés** et **frênes** ont besoin d'éclaircies dynamiques.

La qualité des bois récoltés dans ces parcelles **après soixante ans** dépend des éclaircies pratiquées **avant soixante ans**.

5.2.1.3 - Programme d'assiette des coupes

année	régénération		préparation		amélioration		jeunesse	
	parcelle	surface	parcelle	surface	parcelle	surface	parcelle	surface
2008					13	10.07		
2009	19	9.24						
2010								
2011			18	10.90				
2012								
2013								
2014					20	6.24		
2015								
2016								
2017								
2018					14	8.97		
2019								
2020								
2021								
2022					17	10.85		
2023								
2024								
2025							16	4.30
2026					15	11.30		
2027								
totaux		9.24		10.90		47.43		4.30
		0.46 ha/an		0.55 ha/an		2.37 ha/an		0.22 ha/an

5.2.1.4 - Opérations sylvicoles: travaux

La programmation des travaux est établie à partir de la norme **3chs2** (*plantation de chênes sessiles et entretien jusqu'à 10 ans*), et des normes **5chp1** / **5chs2** (*entretien des plantations de chênes pédonculés et sessiles de 10 à 20 ans*):

- Lorsque toutes les opérations prévues dans une norme doivent être effectuées pendant la durée d'application de l'aménagement, la norme complète est utilisée.
- Lorsque des opérations prévues dans une norme ont été ou seront réalisées en dehors de la durée d'application de l'aménagement, seule une partie de la norme est utilisée.

parcelle	3chs2	5chp1	5chs2
	complètes		
19	9.24 ha		9.24 ha
16		4.3 ha	

Provenances recommandées des essences à introduire

Essences	Région de provenance
Chêne Sessile	QPE422 - Massif central - Morvan - Nivernais
Erable sycomore	APS400 - Massif central
Merisier	PAV901 - France

5.2.2 - Bois Bidault (Sardy les Epiry)

5.2.2.1 - Règles de culture / Possibilités

Tarif de cubage utilisé: *SCHAEFFER RAPIDE 12*.

Mise en lumière des gros bois de chêne pour obtenir du semis naturel et coupe sanitaire au besoin, éclaircie ailleurs, y compris dans les cépées de charme.

Nous estimons les prélèvements à 20 m³/ha en un seul passage, soit 245 m³ / 20 = **12 m³/an**.

5.2.2.2 - Assiette des coupes

2012	Parcelle 21	12.26 ha
------	--------------------	----------

5.2.2.3 - Opérations sylvicoles: travaux

Des interventions dans le taillis seront effectuées pour dégager les semis naturels. En leur absence, introduction d'érables sycomores et merisiers (*provenance idem § 5.2.1.4*).

5.2.3 - Le Briot (Château-Chinon)

5.2.3.1 - Règles de culture / Possibilités

Tarif de cubage utilisé: *SCHAEFFER RAPIDE 12*.

Deux passages en coupes. Martelage au profit des plus belles tiges quels que soient leur diamètre et leur essence.

Favoriser l'apparition des semis naturels sous les gros bois de hêtre (*parcelle 22*).

Prélèvement préconisé 45 m³/ha à chaque passage soit **206 m³/an**.

5.2.3.2 - Programme d'assiette des coupes

année	parcelle	surface
2008	22	9.96
2009	23	10.37
2010	24	11.96
2011	25	13.36
2018	22	9.96
2019	23	10.37
2020	24	11.96
2021	25	13.36
totaux		91.30
		4.57 ha/an
<i>Surface parcourue</i>		<i>45.65 ha</i>

5.2.3.3 - Opérations sylvicoles: travaux

Dégagement des semis naturels parcelle 22 si nécessaire.

5.2.4 - Crot de la Voèvre (St Honoré les Bains)

5.2.4.1 - Règles de culture / Possibilités

Tarif de cubage utilisé: SCHAEFFER RAPIDE 12.

Groupe irrégulier (parcelles 3 à 12):

Deux passages en coupes. Martelage au profit des plus belles tiges quels que soient leur diamètre et leur essence.

Favoriser les brins de **hêtre** présents sur l'ensemble du massif et en concurrence avec le taillis.

Favoriser l'apparition des semis naturels sous les très gros bois de la parcelle 5.

Jeunesse :

Les parcelles 1 & 2 seront parcourues lorsque la hauteur dominante atteindra 14 m.

Ces peuplements composés de **chênes sessiles** ont besoin d'éclaircies dynamiques.

La qualité des bois récoltés dans ces parcelles **après soixante ans** dépend des éclaircies pratiquées **avant soixante ans**.

Possibilité contenance et prévisions de récoltes

Groupe	Possibilité contenance (ha/an)	Prélèvement préconisé m ³ aménagement / ha
Irrégulier	4.93	15
Jeunesse	1.08	15

Volumes présumés réalisables

Groupes	m ³ aménagement/an	Taillis et bois Ø<20cm	m ³ commerciaux/an
Irrégulier	74		74
Jeunesse	16	24	40
Totaux	90	24	114

5.2.4.2 - Programme d'assiette des coupes

année	irrégulier		jeunesse	
	parcelle	surface	parcelle	surface
2008	3	5.25		
2009	4	5.00		
2010	5	4.32		
2011	6	5.68		
2012	7	5.05		
2013	8	5.25		
2014	9	4.77		
2015	10	4.20		
2016	11	5.01		
2017	12	4.80		
2018	3	5.25	1-2	10.79
2019	4	5.00		
2020	5	4.32		
2021	6	5.68		
2022	7	5.05		
2023	8	5.25		
2024	9	4.77	1-2	10.79
2025	10	4.20		
2026	11	5.01		
2027	12	4.80		
totaux	98.66			21.58
	4.93 ha/an			1.08 ha/an
Surface parcourue		49.33 ha		10.79 ha
total		60.12 ha		

5.2.4.3 - Opérations sylvicoles: travaux

Groupe irrégulier :

Dégagements localisés des semis naturels parcelle 5. Coupe du taillis si nécessaire pour apport de lumière.

Groupe jeunesse :

Dépressage et nettoyage en première partie d'aménagement selon phase 5 de la norme 5CHS2.

5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

5.3.1 - Desserte

Elle est assurée par la voirie publique et privée.

La desserte du **Bois Malade** (tout particulièrement de la parcelle 19 en début d'aménagement) et du **Crot de la Voëvre** serait améliorée par la création de deux routes forestières (500 & 900m) et d'une place retournement à leur extrémité.

Cf. carte des équipements en annexe.

5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.4.1 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

- Application de l'instruction 93-T-23 du 15 novembre 1993 sur la prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière et notamment conservation d'arbres creux et mélange des essences.
- Site Natura 2000 et ZNIEFF

Maintien des zones humides et interdiction de la circulation dans ces zones et dans les ruisseaux car il y a risque de destruction des espèces inféodées, notamment le crapaud sonneur à ventre jaune et l'écrevisse à pattes blanches.

5.4.2 - Gestion de l'équilibre - faune/flore - Chasse et pêche

L'évolution des populations de **chevreuils** doit être suivie afin de contrôler une éventuelle augmentation de leur densité.

5.4.3 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Maintenir les itinéraires balisés dégagés de tout obstacle (branches tombées, chablis) et exploitation des arbres dangereux pour les usagers.

5.4.4 - Dispositions en faveur des paysages

Les coupes et travaux prévus au **Bois Malade** n'ont pas d'impact paysager, car localisés à l'écart des zones fréquentées.

Le traitement irrégulier des autres massifs favorise la préservation des paysages.

5.4.5 - Protection des sols

Le passage des tracteurs et engins de débardage au cours des exploitations entraîne un tassement du sol préjudiciable à la flore. La mise en place de cloisonnements d'exploitation, préservera les sols en cantonnant le tassement dans les cloisonnements.

5.4.6 - Mesures générales concernant les incendies

Respect de la réglementation en vigueur (*Arrêté Préfectoral*).

5.4.7 - Actions de communication

Les contacts annuels relatifs à l'approbation de l'état d'assiette et du programme de travaux devront être l'occasion d'apporter toute information complémentaire.

6. Bilan économique et financier

6.1 - RECOLTES

(Cf. fiche de récoltes)

Les prévisions de récoltes sont établies par massif.

6.2 - RECETTES

(Cf. fiche de recettes)

Les recettes escomptées sont basées sur les cours 2007.

6.3 - DEPENSES POUR TRAVAUX

(Cf. fiche de dépenses)

Les dépenses annuelles prévisibles sont basées sur les normes de travaux sylvicoles et les coûts 2007.

6.4 - BILAN PREVISIONNEL

(Cf. fiche de bilan financier)

Bilan net annuel : **+ 53 €**/ha/an.

CONCLUSION

Les recettes escomptées permettent de financer les travaux en dégageant un bilan net positif, qui pourra être influencé par les fluctuations du cours des bois.

Cet aménagement a été réalisé avec la participation des personnels de l'Agence Interdépartementale Bourgogne-Ouest.

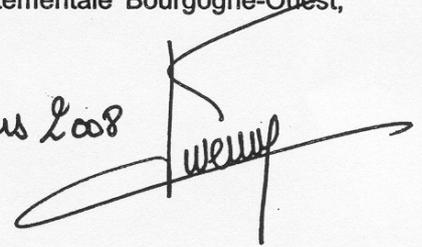
Rédigé par Monsieur **Michel GERMAIN**, Technicien Forestier spécialisé.

à Nevers, le 17 mars 2008



Contrôlé par le responsable aménagement de l'Agence Interdépartementale Bourgogne-Ouest,
Monsieur **Philippe Emery**

à Auxerre, le 18 mars 2008



Proposé par le Directeur de l'Agence Interdépartementale Bourgogne-Ouest, Monsieur **Daniel Kermorgant**

à Nevers, le 18 mars 2008



7. Annexes

7.1 - Correspondance parcelaires cadastral & forestier

7.2 - Surface du parcellaire forestier

7.3 - Plans de situation

7.3bis - Région naturelle

7.4 - Fiches DIREN

7.5 - Cartes des stations forestières

7.5bis - Stations forestières par parcelle

7.6 - Cartes des peuplements

7.6bis - Types de peuplements par parcelle

7.7 - Tarif de cubage

7.8 - Inventaire

7.9 - Cartes des équipements

7.10 - Cartes d'aménagement

Liste des parcelles cadastrales
& correspondance avec le parcellaire forestier

commune	forêt	section	parcelle	surf.	lieu dit	parc. For.
Sardy les Epiry	Bois Bidault	D	177	12.2634	Bois Bidault	21
Vitry-Laché	Le Bois Malade	A	18	0.1200	Le petits Buissons	15p
			19	0.4050		
			27	4.2965	Le Pré Magnon	16
			33	2.6200	Le Bois Malade	fossé
			34	10.8480		17
			35	5.0180		15p
			36	50.9860		13à15p-18à20
			43	0.0950	Les Grands Serments	chemin
			203	0.1940	Le petits Buissons	15p
						74.5825
Saint Honoré les Bains	Crot de la Voëvre	A	38	0.0948	Bois de l'Hâte	6p
			39	2.8030		
			359	55.8550	Crot de la Voëvre	1 à 12
			360p	0.2485		9p
			361	1.4182	Les Voivres	9p
						60.4195
Château-Chinon Campagne	Le Briot	A	269	0.1340	Rafigny	23p
			271	20.1525	Maison Neuve	22p - 23p
			277	0.0470		22p
		75	0.1965	Le Briot	24p	
		78	0.1795		24p	
		294	24.9446		24p - 25	
			45.6541			
			total	192.9195		

Surface parcellaire forestier

Crot de la Voèvre			
parcelle	surface	edf	surf red.
1	5.64	0.17	5.47
2	5.32		5.32
3	5.25		5.25
4	5.00		5.00
5	4.32		4.32
6	5.68		5.68
7	5.05		5.05
8	5.25		5.25
9	4.90	0.13	4.77
10	4.20		4.20
11	5.01		5.01
12	4.80		4.80
totaux	60.42	0.30	60.12

Le Bois Malade	
parcelle	surface
13	10.07
14	8.97
15	11.30
16	4.30
17	10.85
18	10.90
19	9.24
20	6.24
total	71.87

Bois Bidault	
parcelle	surface
21	12.26

Le Briot	
parcelle	surface
22	9.96
23	10.37
24	11.96
25	13.36
total	45.65



Forêt du Conseil Général
de la Nièvre
Le Briot



ANNEXE 7.3

Plan de situation



N

0

1

2Km

2007 M. GERMAIN



Forêt du Conseil Général
de la Nièvre

Crot de la Voèvre



ANNEXE 7.3

Plan de situation



2007 M.GERMAIN



Forêt du Conseil Général

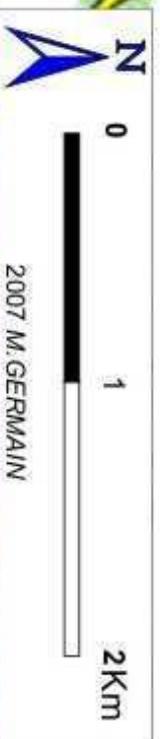
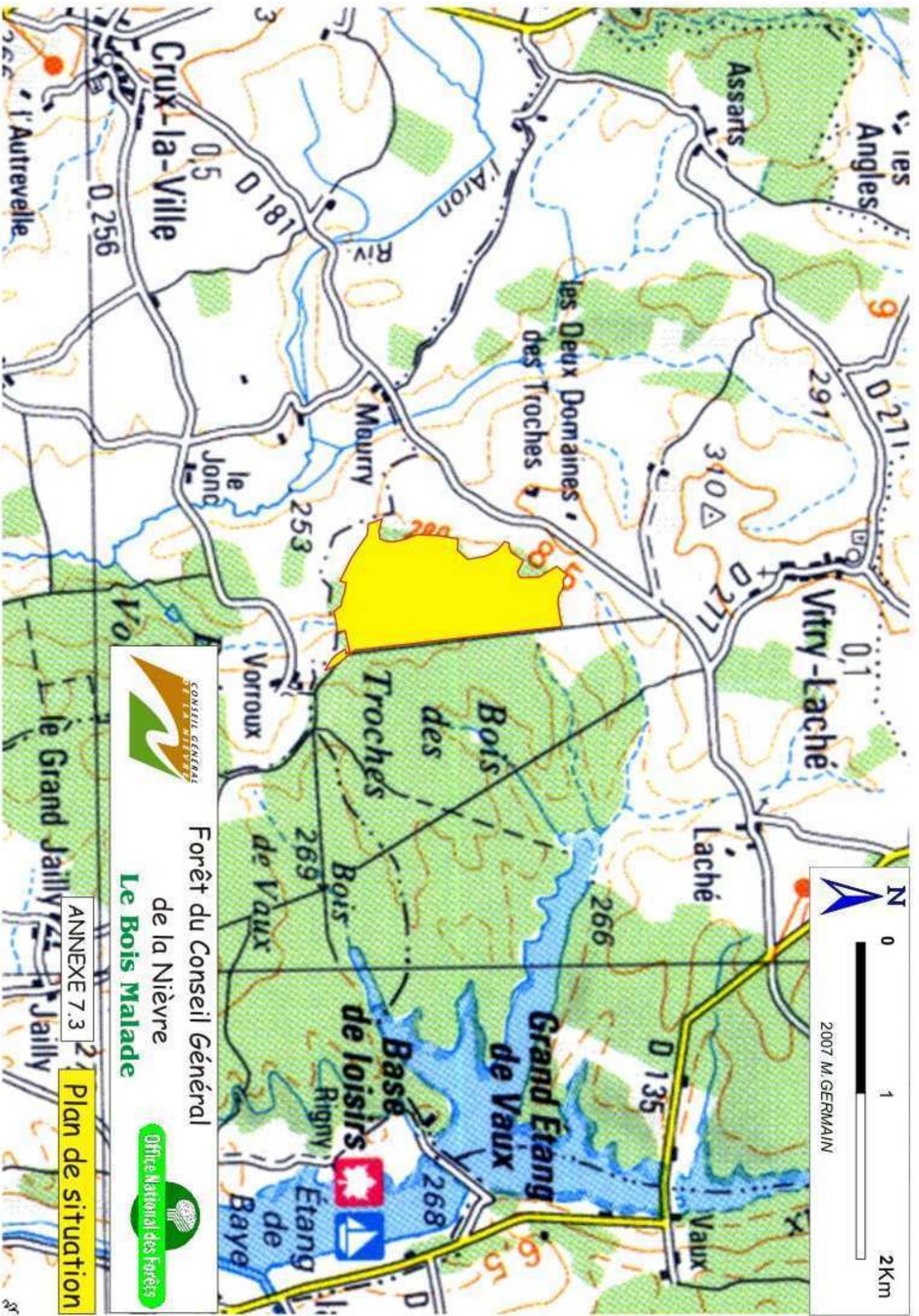
de la Nièvre
Bois Bidault



ANNEXE 7.3

Plan de situation





CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA NIÈVRE
Forêt du Conseil Général
de la Nièvre
Le Bois Malade



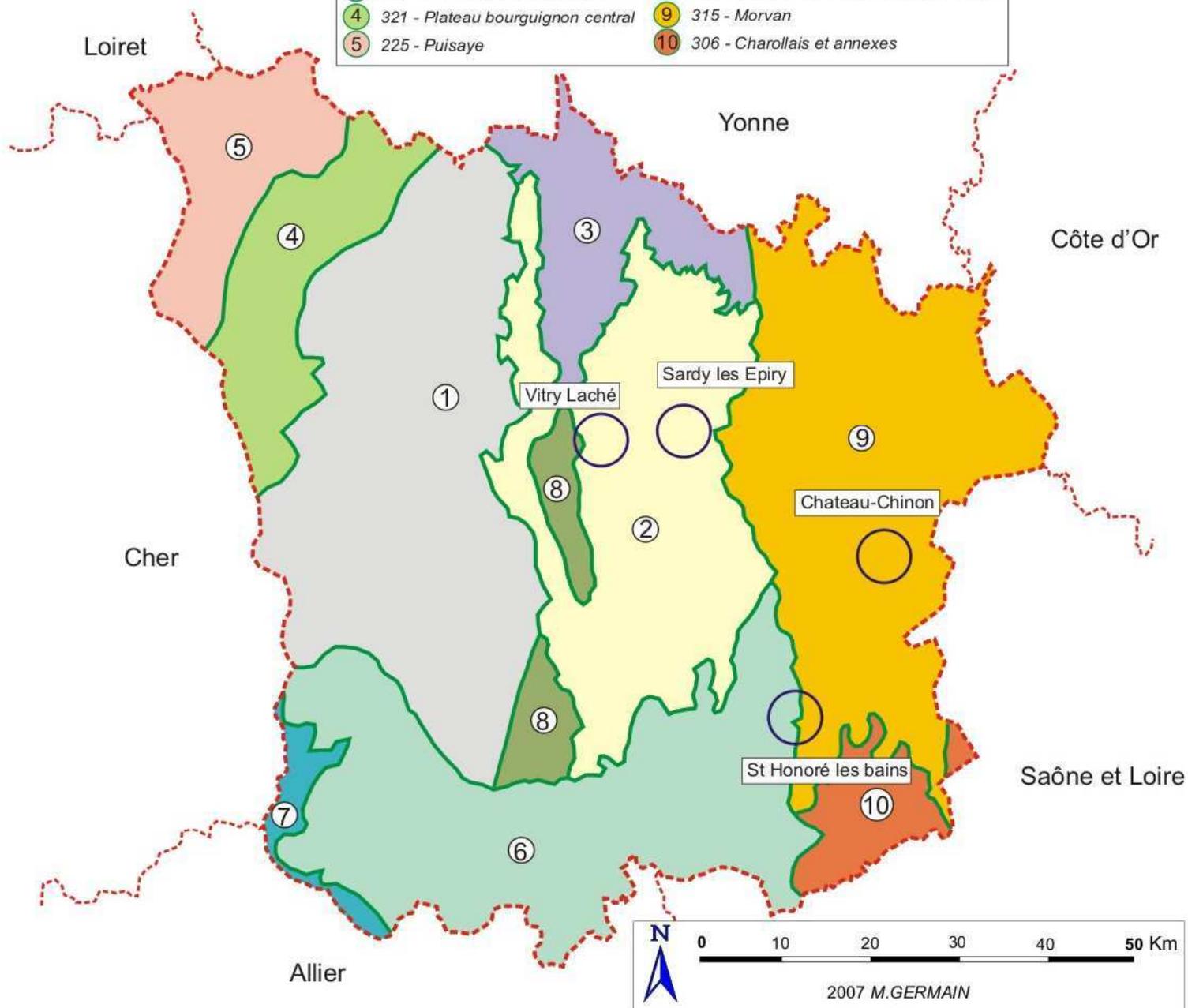
ANNEXE 7.3

Plan de situation

ANNEXE 7.3bis

Régions naturelles

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ① 324 - Plateau nivernais | ⑥ 643 - Sologne bourbonnaise |
| ② 319 - Plaines pré-morvandelles | ⑦ 644 - Val d'Allier et Limagnes |
| ③ 323 - Plateau bourguignon sud | ⑧ 315 - Horst de St Sauge et de la Machine |
| ④ 321 - Plateau bourguignon central | ⑨ 315 - Morvan |
| ⑤ 225 - Puisaye | ⑩ 306 - Charollais et annexes |



Bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan

Directive « Habitats-
Faune-Flore »
Site FR2601015

Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire

Au sud du département de la Nièvre, le site « bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan » occupe une surface de 49 271 hectares et couvre 25 communes. Sur les parties sud et ouest du site les collines sont peu marquées et couvertes par des massifs forestiers étendus alternant avec des prés bocagers. Au nord et à l'est la prairie bocagère domine le paysage et les boisements sont surtout localisés sur les sommets des buttes granitiques et sur les versants des vallées. Un dense chevelu de rivières et de ruisseaux alimenté par un réseau de petites zones humides (mouilles, suintements) occupe tout le site. Ces milieux naturels variés constituent ainsi des zones de reproduction, d'alimentation pour un grand nombre d'espèces de faune inféodée aux zones aquatiques (amphibiens, invertébrés, poissons).



Pré humide bocager à Millay (58) avec des suintements favorables au Crapaud sonneur à ventre jaune

Le périmètre de ce site a été défini pour répondre aux exigences écologiques du crapaud Sonneur à ventre jaune. Il correspond à l'habitat d'une forte population de crapauds Sonneurs à ventre jaune 12% des données d'observation et 11% des stations issues de la Bourgogne Base Fauna au 01/10/06 proviennent de cette zone, ce qui justifie le fort intérêt de ce site pour la conservation de cette espèce en Bourgogne. Le bocage et les forêts présentent en effet un maillage dense de sites favorables à la reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune.

Le site est également d'un grand intérêt sur le plan de la faune aquatique puisque l'Ecrevisse à pattes blanches et la Moule épaisse, deux autres espèces d'intérêt européen sont présentes et renforcent l'intérêt de la zone.

LES AMPHIBIENS

Le crapaud Sonneur à ventre jaune

Ce crapaud menacé en Europe et en France mesure quatre à cinq centimètres de long et consomme des limaces, vers, insectes et autres invertébrés. Il fréquente, en petits groupes, les secteurs riches en points d'eau de tailles réduites, peu profonds et bien exposés. Ainsi les milieux stagnants en zone de forêt, vallées alluviales et zones de bocage, comme les mares, ornières forestières ou fossés, ainsi que les sources, suintements et petits ruisseaux de têtes de bassin constituent ses milieux préférentiels.

Il peut effectuer des déplacements importants d'une année sur l'autre (quelques centaines de mètres à 10 km), pour coloniser de nouveaux milieux ce qui permet également des échanges entre les populations. Pour ce faire il utilise les corridors écologiques que sont les haies, les linéaires boisés de bords de cours d'eau.



Crapaud Sonneur à ventre jaune

LA FAUNE INFEODEE AUX COURS D'EAU

Ces espèces sont très sensibles aux perturbations chimiques (pollutions) et physiques (rectification, curage, retenues...) des cours d'eau auxquels elles sont inféodées, ainsi qu'aux dégradations des habitats des rives (coupes de ripisylve, enrésinement...).

Ecrevisse à pattes blanches

Vulnérable en France, elle était présente sur l'ensemble du territoire il y a une cinquantaine d'année, puis elle a disparue de nombreux départements, se cantonnant aux tête de bassins dans les régions où elle subsiste, avec des populations très fragmentées et limitées.

Elle est observée au niveau des petits cours d'eau forestiers et prairiaux qui drainent le pied du relief morvandiau. L'Ecrevisse à pattes blanches est très sensible à la qualité de ses biotopes. Outre les perturbations décrites en introduction, une concurrence directe et des maladies apportées par des espèces exotiques (Ecrevisse américaine, Ecrevisse de Californie, Ecrevisse de Louisiane) sont actuellement les principales causes de sa raréfaction.

Moule épaisse

Non menacée en France, la larve de **Moule épaisse** se loge dans les branchies des cyprinidés (poissons blancs) et le juvénile a tendance à s'enfouir dans le sédiment.

Ces deux espèces sont très localisées sur le site. Elles filtrent l'eau en se nourrissant de particules en suspension et sont donc sensibles au colmatage des fonds de rivière par les sédiments.

LES MAMMIFERES

Les chauves-souris, sont des mammifères insectivores nocturnes utilisant le vol actif pour se déplacer et chasser. En hiver, elles se soustraient à la mauvaise saison en hibernant dans des grottes, carrières, falaises, caves d'habitations, forts militaires, trous d'arbres... En été, les femelles forment des colonies où chaque femelle donne naissance à un seul jeune par an. Ce faible taux de natalité montre toute la fragilité des espèces et l'importance de l'attention portée à leur préservation.

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées sur le territoire national et considérées comme prioritaires en Europe.

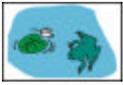
Le site héberge deux colonies de mise bas pour le Grand murin et le Vespertilion à oreilles échancrées et deux sites d'hivernage pour le Petit rhinolophe. Des mesures relatives d'une part à la préservation de son habitat de chasse (bocage, prairies, ripisylves et forêts) et d'autre part à la tranquillité des gîtes devront être envisagées.

LES HABITATS

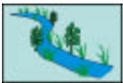
Les boisements de Frênes et d'Aulnes de bords des cours d'eau associé aux végétations immergées forment un ensemble de milieux d'intérêt européen favorables au crapaud Sonneur à ventre jaune et aux espèces vivant dans le lit des cours d'eau Moules, Ecrevisses autochtones... Les massifs boisés d'intérêt européen de type chênaie-charmaie et hêtraie-chênaie et leurs annexes humides (suintements, ornières...) constituent également un habitat favorable au crapaud Sonneur à ventre jaune.

Les conditions de maintien des populations d'espèces et des habitats naturels

Le maintien d'un bon niveau de population de ces espèces aux exigences écologiques différentes dépend surtout de la qualité de leurs habitats.



Le crapaud Sonneur à ventre jaune se reproduit fréquemment dans les petites zones humides (sources, mouilles, suintements mares temporaires, ornières, fossés...) en conditions prairiales ou forestières



Le crapaud Sonneur à ventre jaune se déplace et se reproduit dans les fossés et ruisseaux. Le maintien des prairies et de ripisylves le long des cours d'eau est nécessaire pour garantir la qualité des eaux et des petits habitats sous berges propice aux espèces comme l'Ecrevisses à pattes blanches. La bonne qualité des eaux de rivières permet à de petites populations relictuelles de Moule épaisse de se maintenir.



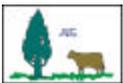
Les prairies constituent à la fois des zones d'alimentation d'amphibiens comme le crapaud Sonneur à ventre jaune et de chasse pour les Chiroptères. Les prairies bordées de fossés, de haies ou de boqueteaux, utiles à l'alimentation et au déplacement d'une faune variée forment des lisières écologiques à forte biodiversité.

Les espaces forestiers sont constellés de zones humides de tailles variées (sources, suintements, ornières...) qui hébergent également le crapaud Sonneur à ventre jaune. Une alimentation en eau de qualité de ces milieux (nappe, source) est indispensable.



Facteurs d'évolution, naturels et d'origine anthropique

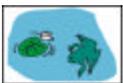
Influence des activités humaines



Les pratiques agricoles liées à l'élevage bovin extensif maintiennent des milieux prairiaux, favorables au déplacement du crapaud Sonneur à ventre jaune vers d'autres zones favorables. La suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations. Des chargements bovins trop élevés peuvent être néfastes à la période de reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune par le piétinements des larves, œufs et adultes si les mares ne sont pas protégées.



L'élevage bovin extensif et les pratiques agricoles douces sont garants du maintien et de la bonne qualité des cours d'eau (ruisseaux, ruisselets). Les bovins ont parfois accès à l'intégralité du lit des cours d'eau, en piétinant le fond et les berges et perturbent la qualité de l'eau ce qui est défavorable aux Ecrevisses à pattes blanches et aux populations de Moules autochtones. Le remplacement des prairies par la culture intensive serait néfaste pour la biodiversité et la qualité trophique de ces ruisseaux.



L'assainissement des parcelles forestières ou agricoles, le drainage ainsi que le comblement direct des pièces d'eau sont néfastes aux amphibiens notamment en période de reproduction. La création d'étangs sur le bassin versant contribue à la fragmentation des milieux, nuit à la qualité des eaux (eutrophisation, relargage de sédiments qui colmatent le lit des cours d'eau en aval, réchauffement de l'eau). L'introduction de poissons et d'écrevisses exotiques peut s'avérer néfaste vis-à-vis de la faune locale en raison de la prédation ou de la compétition exercée et de l'apport de nouvelles maladies.



Les modes de traitement forestier (gestion en futaie régulière ou irrégulière, coupe à blanc ou non) ont une influence sur l'attractivité des sites utilisés par les amphibiens.



La fréquentation par tout type de véhicules motorisé est susceptible de détruire adultes, larves et œufs de crapaud Sonneur à ventre jaune présents dans les ornières et flaques situées sur les chemins si elle est intensive et s'il n'existe pas d'autres lieux pour la reproduction de ces espèces. Le passage à gué des ruisseaux et rivières voire la circulation dans le lit des cours d'eau par les engins agricoles, forestiers ou de loisir peut détruire les peuplements d'Ecrevisses à pattes blanches et de Moules.

Evolution naturelle

Le crapaud Sonneur à ventre jaune est une espèce pionnière qui colonise les milieux neufs. Les sources et suintements de tête de bassin colonisés par le crapaud Sonneur à ventre jaune, en milieu ouvert de type prairie gardent leur attractivité notamment grâce aux pratiques d'élevage extensif mené sur ces parcelles. En cas d'abandon, la fermeture progressive des milieux aurait une influence néfaste, à terme, sur la reproduction de l'espèce.

Orientations de gestion

L'objectif principal assigné à ce site est le maintien de populations viables des espèces d'intérêt européen avec en particulier le crapaud Sonneur à ventre jaune et le cortège d'espèces inféodées au lit des cours d'eau : Ecrevisse à pattes blanches et Moule épaisse. Ce maintien passe avant tout par la pérennité du paysage traditionnel du secteur : alternance de zones bocagères et de boisements que les activités agricoles et sylvicoles qui y sont liées entretiennent.

Ceci passe aussi par la conservation ou la restauration des habitats vitaux des espèces :

- maintien, respect voire restauration des habitats humides (mares, fossés) par des pratiques agricoles et forestières extensives notamment à proximité des sites de reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune ;
- préserver et restaurer la qualité des eaux dans les bassins versants ;
- préserver les ripisylves feuillus, les berges et les habitats du lit mineur ;
- maintenir le milieu prairial bocager et ses annexes (mares, fossés) sur toute la zone et éviter la dégradation de la ripisylve en secteur pâturé ;
- maintenir une gestion forestière extensive à proximité des sites de reproduction ou de vie des espèces d'intérêt européen ;
- gérer la fréquentation sur les secteurs (chemins mais aussi tronçons de rivières) concernés par les espèces d'intérêt européen ;
- maintenir et restaurer la connexion et les zones de franchissement des cours d'eau pour les espèces d'intérêt européen vivant dans le lit des cours d'eau.

Un des enjeux pour le maintien du crapaud Sonneur à ventre jaune sera de s'assurer du renouvellement de milieux pionniers ou du maintien artificiel à ce stade des milieux de reproduction.

Exemples de mesures pouvant être proposées

Une gestion de la fréquentation

La maîtrise de la fréquentation est surtout nécessaire à proximité des cours d'eau et sur les sites fréquentés par le crapaud Sonneur à ventre jaune avec par exemple :

- l'information des usagers et des exploitants agricoles et forestiers notamment en ce qui concerne les exigences écologiques des espèces concernées ;
- par la mise en place de mesures de protection des ornières favorables et de création des zones humides favorables en substitution aux ornières sur les voies forestières qui ont vocation à être comblées ;
- aménagement de franchissements de cours d'eau par des dispositifs respectant la continuité écologique ou par des kits amovibles ;
- l'anticipation du développement des activités (surtout motorisées) de pleine nature ;
- des modalités d'utilisation adaptées des chemins forestiers notamment pendant les périodes de reproduction privilégiées des espèces.

Une gestion active des bassins versants

La prise en compte des espèces d'intérêt européen pourra également se faire à l'échelle des bassins versants, dans le cadre de démarches de gestion globale de l'eau (contrats de rivières, SAGE...).

Elle passera notamment par la sensibilisation du monde agricole et de la pêche sur la valeur patrimoniale des milieux qu'ils exploitent, mais aussi par des démarches actives de restauration du fonctionnement des bassins versants : reconstitution des boisements de rives, de haies...

Des mesures contractuelles et incitatives

Plusieurs types de mesures agri-environnementales proposées aux exploitants agricoles peuvent concourir au maintien ou à la restauration des milieux prairiaux :

- maintien ou rétablissement d'une exploitation extensive des prairies (fauche ou pâturage), notamment en bordures de cours d'eau ou en lisière forestière ;

- mesures spécifiques de mise en défend des ripisylves, des sources et des mouilles et/ou création de points d'abreuvement spécifiques ;
- entretien ou restauration de haies, reboisement des berges (ripisylves) ;
- reconversion de cultures de bord des cours d'eau en prairies ;
- réouverture de milieux en dynamique de déprise ;
- restauration, entretien et mise en défend voire récréation de mares en prairies ;
- équipement des passages d'engins ou de troupeaux sur les ruisseaux.

Il s'agit avec ces mesures, de préserver la qualité des zones d'alimentation ou de reproduction des espèces d'intérêt européen en maintenant la gestion productive actuelle ou en la faisant évoluer ponctuellement vers des pratiques plus favorables.

Une gestion forestière prenant en compte les habitats humides

Les modes de gestion forestiers (gestion en futaie régulière ou irrégulière, coupe à blanc ou non) ont une influence sur l'attractivité des sites utilisés par les amphibiens. La prise en compte de ces espèces, des milieux humides et cours d'eau dans les plans de gestion des forestiers publics et privés (habitats forestiers remarquables) doit se poursuivre. Des contrats seront proposés aux propriétaires pour mener des actions en faveur des milieux concernés et la gestion favorable pourra être labélisée sous forme de charte Natura 2000 .

La mise en place d'un réseau de séries d'intérêt écologique ou de réserves biologiques permettraient de maintenir à long terme la richesse d'un milieu naturel, de garantir sa pérennité et de faciliter un suivi scientifique et technique.

Suivis scientifiques

Ce programme d'actions fera l'objet de suivis scientifiques et techniques afin de permettre, tous les six ans, une évaluation de l'état de conservation des populations d'espèces d'intérêt européen présentes sur la zone concernée et l'adaptation des mesures proposées.

Cohérence des politiques publiques

En premier lieu, il faudra veiller à la cohérence des mesures précédentes avec les projets d'aménagement forestiers, les aides à l'investissement forestier, les autorisations de drainage, les aides agricoles, les projets d'aménagement foncier. Les nouveaux documents d'aménagement et de gestion des forêts inclus dans le périmètre doivent notamment prendre en compte la conservation des milieux et les enjeux liés à la présence des espèces d'intérêt européen. Il est enfin important de tenir compte de la bonne application de la réglementation en vigueur concernant l'introduction d'espèce invasive.

Le document d'objectifs de gestion

Pour l'application des directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune-Flore », la France a mis en avant le choix concerté des moyens de gestion et s'est engagée à produire pour chaque site un document d'objectifs. Réalisé par un opérateur technique, désigné au sein d'un comité de pilotage présidé par un élu et qui rassemble les divers acteurs locaux, ce document dresse un état des lieux des habitats et espèces, définit les mesures de gestion nécessaires et estime leur coût. Une fois validé, le document d'objectifs est approuvé par le préfet.

Suite à la désignation éventuelle du site, cette démarche pourra être lancée sur ce site.

Bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan

Directive « Habitats-
Faune-Flore »

FICHE TECHNIQUE

N°SIC : FR2601015

Surface du site en Bourgogne : 49 271 ha

Sites proposés au titre de la directive « Habitats, Faune et Flore » 92/41/CEE à proximité :

FR2600961 MASSIF FORESTIER DU MONT BEUVRAY
FR2600986 BIOTOPES A ECRESSISSES, COMPLEXE HUMIDE DE FOND DE VALLON ET LANDES SECHES DE LA VALLEE DE LA DRAGNE
FR2600988 HETRAIE MONTAGNARDE ET TOURBIERES DU HAUT MORVAN

ZNIEFF concernées :

10210004 BASSINS DE LA DRAGNE ET LA MARIA
10210000 HAUT-MORVAN ET MORVAN-SUD
10200002 LE CROT DE L'OURS
10220003 LES LOGES DE MONTARON
10210123 MONT BEUVRAY
10200000 MORVAN-UEST : SECTEUR DE PANNECIERE
10220000 PAYS DE FOURS
10050000 VALLEE DE L'ARON ET FORET DE VINCENCE

Communes concernées et superficie en ha :

AVREE	1311,7	ONLAY	1697,4
CHIDDES	2610,6	POIL	800,4
FLETY	1753,3	PREPORCHE	2961,8
FOURS	793,9	REMILLY	3638,5
GLUX-EN-GLENNE	20,3	SAINT-HONORE-LES-BAINS	2307,4
LA NOCLE-MAULAIX	142,3	SAINT-LEGER-DE-FOUGERET	2427,3
LANTY	1210,8	SAVIGNY-POIL-FOL	1262,7
LAROCHEMILLAY	3588,4	SEMELAY	3340,4
LIMANTON	447,1	SERMAGES	1216,5
LUZY	3520,6	THAIX	757,9
MILLAY	3741,6	VANDENESSE	2342,6
MONTARON	2489,6	VILLAPOURCON	1722,3
MOULINS-ENGILBERT	3165,2		

Espèces de l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut biologique	
			Hivernage	Reproduction
AMPHIBIEN	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	X
CRUSTACES	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X	X
MOLLUSQUE	Moule épaisse	<i>Unio crassus</i>		
MAMMIFERE	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X
MAMMIFERE	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	
MAMMIFERE	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X

Habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la directive 92/43/CEE) :

Code Corine, intitulé de l'habitat	Code N2000
22.44 Tapis immergés de characées	3140
24.4 Végétation immergées des cours d'eau (<i>Ranunculion fluitantis</i>)	3260
31.2 Landes sèches (<i>Calluno-Ulicetea</i>)	4030
38.2 Prairies de fauche mésophiles (<i>Arrhenatherion</i>)	6510
44.3 Bois de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau (<i>Alno-padion, Alnenion glutinoso-incanae</i>)	91E0*
61.1 Eboulis siliceux	8150
62.3 Dalles sur substrat siliceux	8230

(*)Code natura 2000 marqué d'une étoile : habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Autres espèces remarquables sur le site :

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut de protection				Statut biologique - observations
			H4	H5	N	B	
AMPHIBIEN	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X		X		
AMPHIBIEN	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X		X		
AMPHIBIEN	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	X		X		
AMPHIBIEN	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			X		
REPTILE	Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	X		X		
REPTILE	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	X		X		
MAMMIFERE	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	X		X		
MAMMIFERE	Hermine	<i>Mustela erminea</i>					
MAMMIFERE	Putois	<i>Mustela putorius</i>		X			
MAMMIFERE	Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	X		X		Hivernage
MAMMIFERE	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X		X		
MAMMIFERE	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X		X		Mise-bas
FLORE	Milleperthuis androsème	<i>Hypericum androsaemum</i>					
FLORE	Impatiente ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere</i>				X	
FLORE	Laîche tardive	<i>Carex serotina</i>					
FLORE	Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>				X	
FLORE	Perce-neige	<i>Galanthus nivalis</i>		X			
FLORE	Scirpe à nombreuses tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i>					
FLORE	Wahlenbergie	<i>Wahlenbergia hederacea</i>				X	

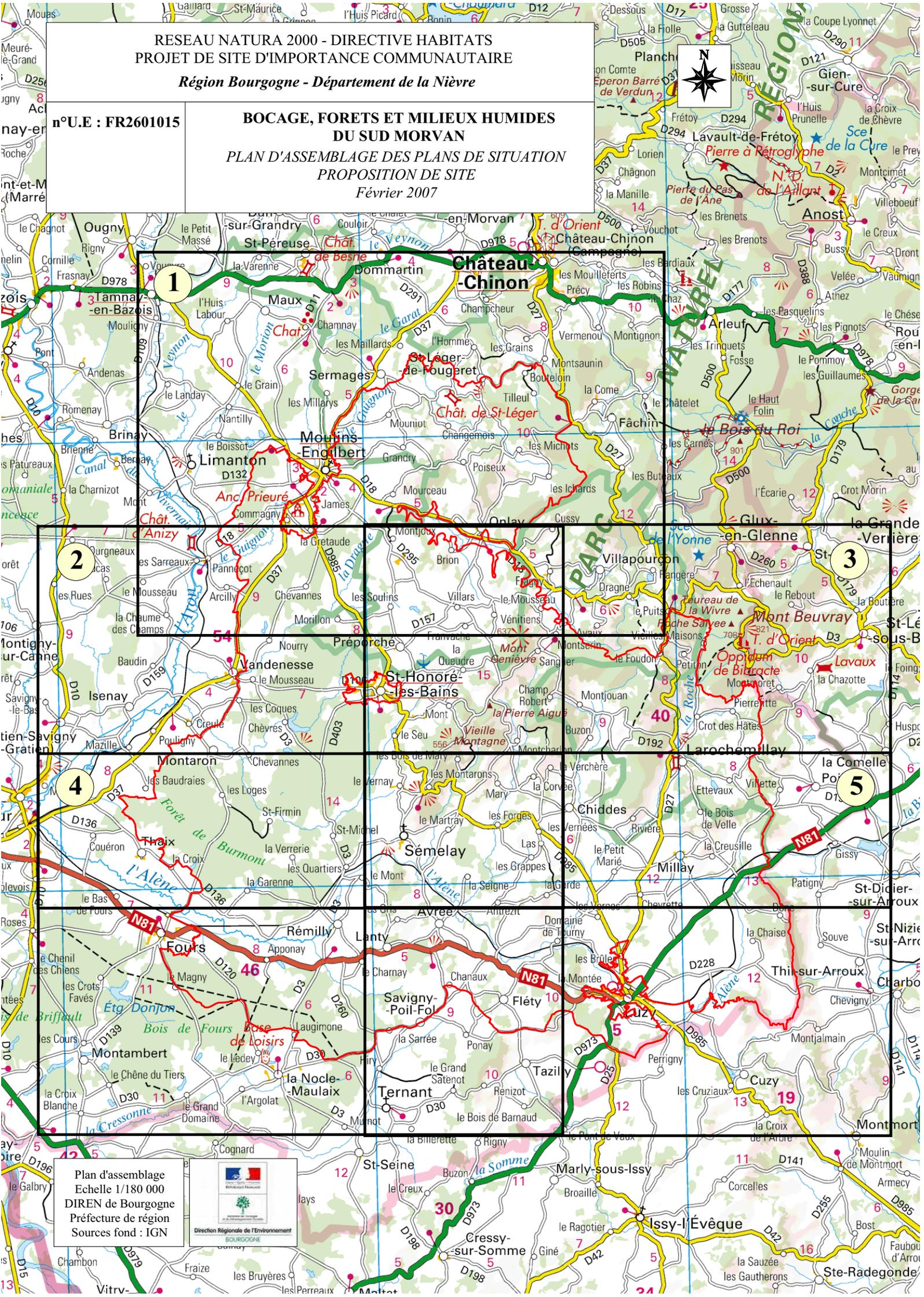
H4, H5- Annexes 4 et 5 de la directive Habitats, N- Protection nationale, B- Protection régionale.

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

Région Bourgogne - Département de la Nièvre

n°U.E : FR2601015

**BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES
DU SUD MORVAN**
PLAN D'ASSEMBLAGE DES PLANS DE SITUATION
PROPOSITION DE SITE
Février 2007



Plan d'assemblage
Echelle 1/180 000
DIREN de Bourgogne
Préfecture de région
Sources fond : IGN



Etangs de Vaux, Neuf et Gouffier

Communes : Achun, Aunay-en-Bazois, Bazolles, la Collancelle, Pazy, Sardy-les-Epiry, Vitry-Laché.



← ZNIEFF de Type II n°1009

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, ...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

Les étangs de Vaux et Baye, Neuf et Gouffier est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Superficie : 1 415 ha

Milieu(x) naturel(s) : **forêts, prairies, bocage, cours d'eau, étangs**

Protection existante au titre de la protection de la nature : **aucune**

Intérêt : **EUROPEEN**

ZNIEFF de type I incluses : 3

Date des données : **1988**

Cette zone est située au Nord de Châtillon-en-Bazois, au pied du Morvan. Elle englobe des étangs réservoirs créés au siècle dernier pour alimenter le canal du Nivernais. Enserrés dans un massif forestier, ces plans d'eau accueillent une végétation aquatique abondante et de nombreuses espèces d'oiseaux tout au long de l'année.

Les étangs bourguignons

Chaque étang a sa personnalité dictée par les conditions locales. Le plus souvent, la végétation s'y répartit en ceintures, de manière concentrique en fonction de la profondeur de l'eau. Ces ceintures accueillent une faune dont la diversité est liée à cette organisation. Les oiseaux d'eau sont les éléments les plus spectaculaires des étangs, qu'ils utilisent pour nicher, comme lieu d'hivernage ou de halte migratoire. La richesse de ces milieux repose à la fois sur la végétation, qui comporte des espèces rares et protégées, et sur la faune. Les insectes liés au milieu aquatique, les poissons, les batraciens et même les mammifères apportent une diversité biologique importante à un grand nombre d'étangs.

En Bourgogne, ils ont tous été créés par l'homme, essentiellement pour des raisons piscicoles.

Très nombreux dans la Bresse ou la Puisaye, où la nature imperméable du sous-sol le permet, ils attirent pêcheurs et promeneurs.

L'environnement agricole peut constituer une source importante de banalisation des étangs. Les fertilisants, apportés par le ruissellement, modifient la composition de l'eau, et appauvrissent la flore. Les étangs sont souvent utilisés pour les loisirs : cela nécessite le maintien de zones inaccessibles au public, nécessaires à la tranquillité de la faune.



UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES CEINTURES DE VEGETATION...

Ces étangs forestiers présentent des ceintures de végétations constituées de saulaies qui dominent les plantes aquatiques telles que Glycérie, Laïches, Massette, Châtaigne d'eau et Nénuphars blancs et jaunes.

La qualité des eaux de ces étangs permet à deux plantes protégées en Bourgogne, l'Hottonie des marais et l'Elatine, de s'y développer. Une végétation marécageuse occupe le fond des queues de ces étangs qui relèvent des milieux inscrits dans la Directive Habitats*

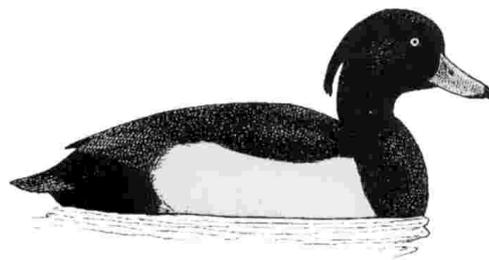


Châtaigne d'eau

UNE FAUNE VARIEE...

Avec une centaine d'espèces recensées, ces étangs constituent un des hauts lieux ornithologiques de la Nièvre, aussi bien en période de reproduction, de migration que d'hivernage. Une importante colonie de Héron cendré y est installée et des espèces rares comme le Blongios nain ou la Marouette ponctuée, inscrits dans la Directive Oiseaux* fréquentent les roselières. Des batraciens rares et protégés, Rainette verte, Triton crêté ou Sonneur à ventre jaune, un petit crapaud, trouvent également refuge dans ces espaces.

Les grandes surfaces en eau de Vaux et Baye en font un site important d'hivernage pour les oiseaux d'eau et les canards en particulier.



Fuligule morillon

LEXIQUE

* **Directive Habitats** : la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.

* **Directive Oiseaux** : Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir l'organisation végétale des étangs en veillant à limiter les apports susceptibles de nuire à la qualité des eaux et en excluant les curages brutaux, destructeurs de la végétation. Il est également indispensable d'organiser dans l'espace et dans le temps, les activités de loisirs qui pourraient perturber ces espaces naturels.

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 260009926 N° REGIONAL : 1009

ETANGS DE VAUX, NEUF ET GOUFFIER

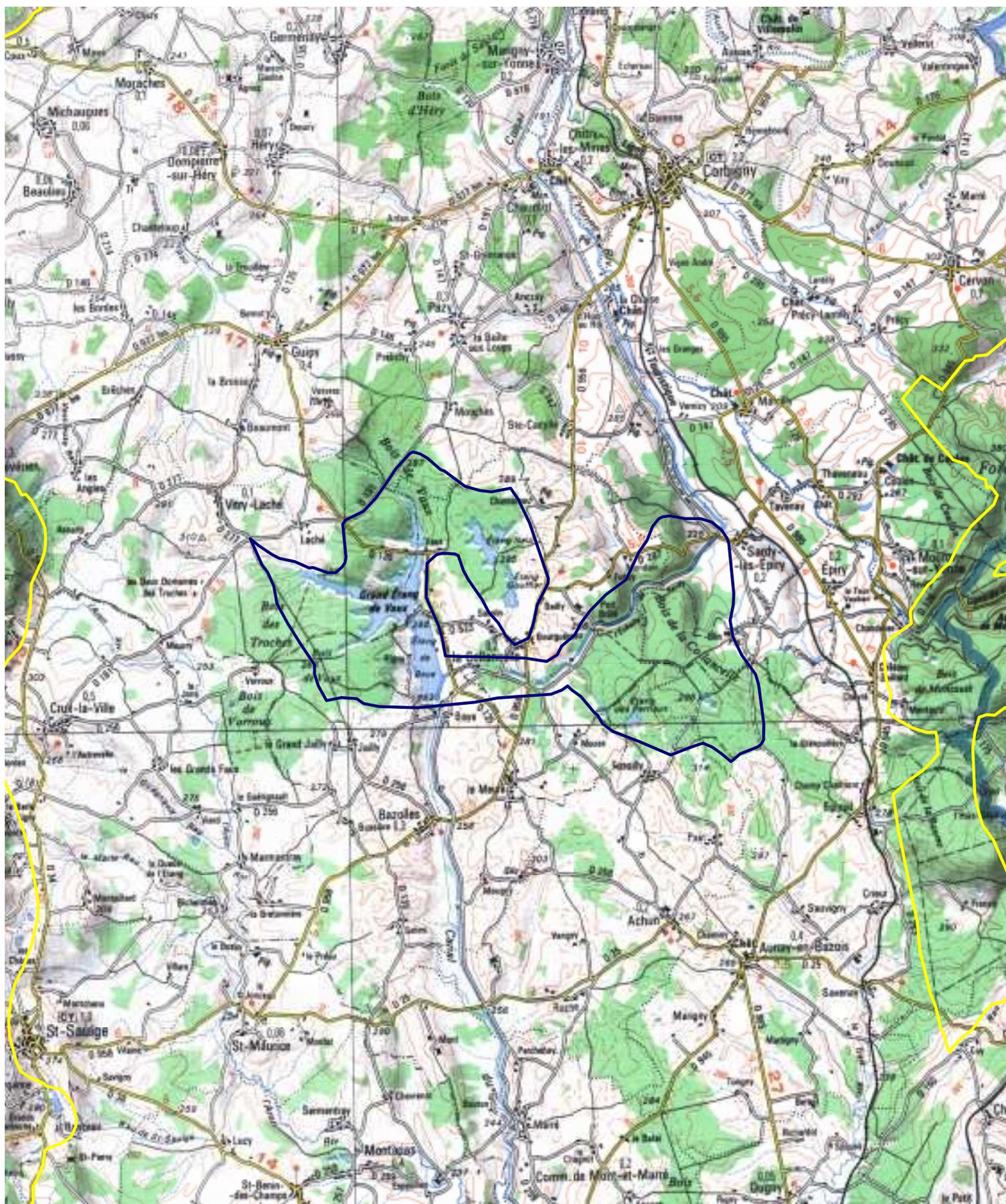
NIEVRE



Echelle 0 2.5 5 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

 : ZNIEFF de type 2 voisines



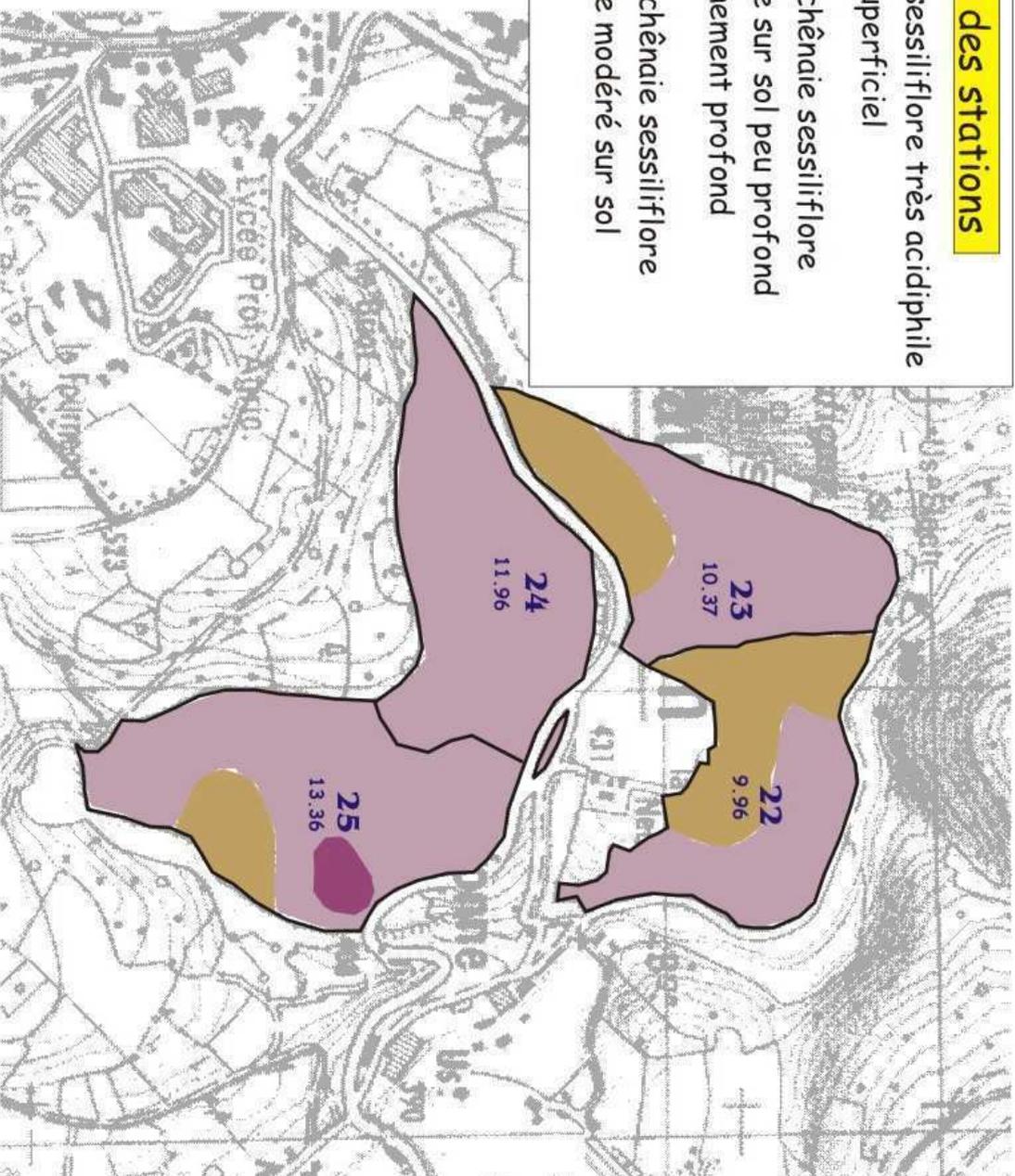
ANNEXE 7.5

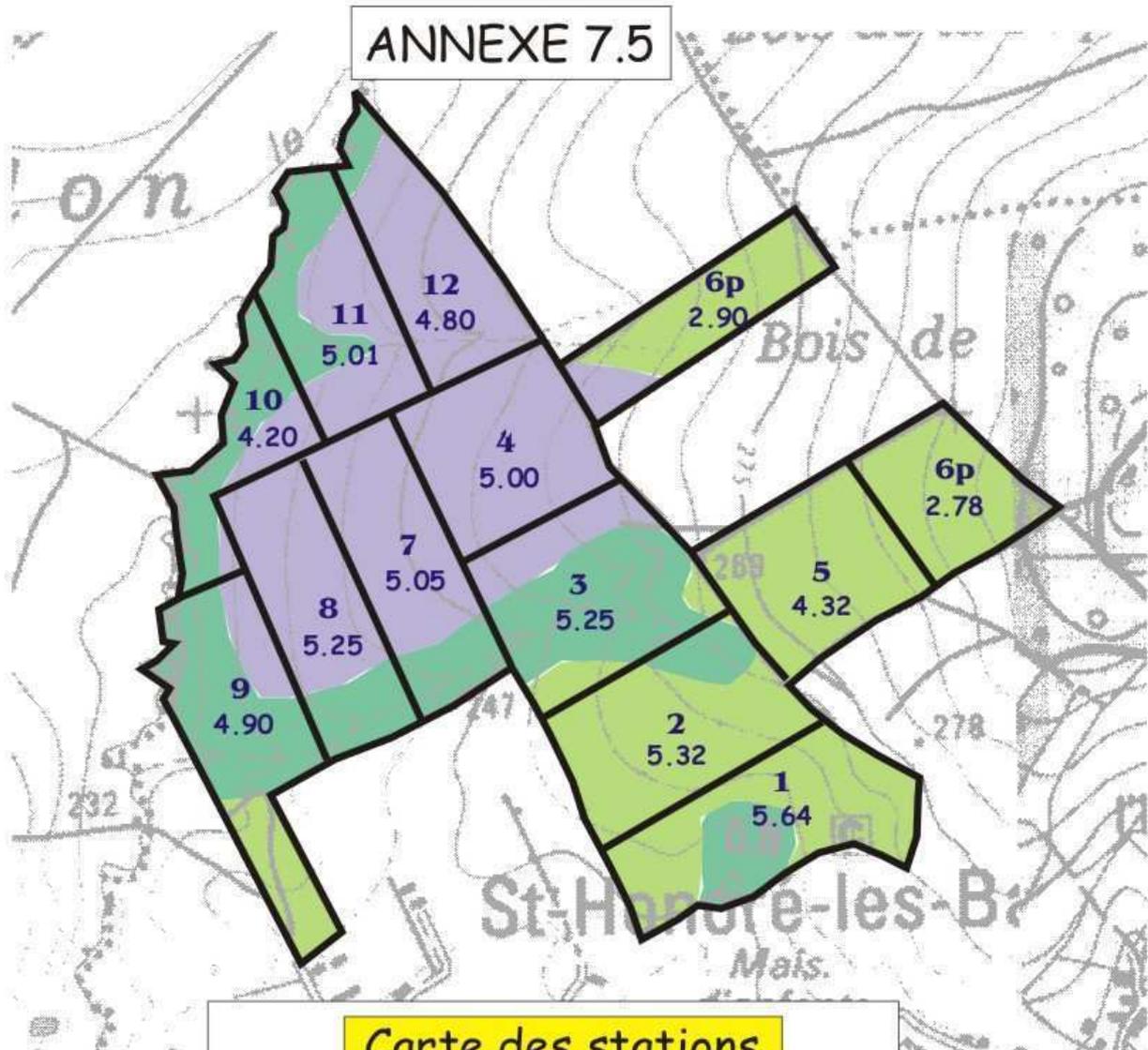
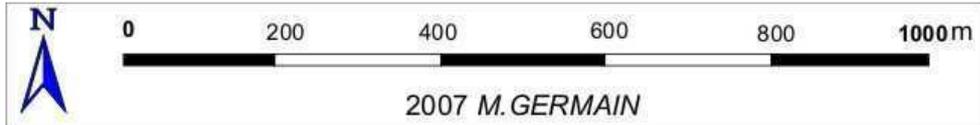


2007 M. GERMAIN

Carte des stations

- 2241** Chênaie sessiliflore très acidiphile sur sol superficiel
- 2242A** hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile sur sol peu profond à moyennement profond
- 2233** hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile modéré sur sol profond





Carte des stations

1.2.1

Chênaie charmaie
neutroacidiline

1.4.2

Chênaie hêtraie à charme
acidiline

1.6.3

Chênaie acidiphile



Forêt du Conseil Général
de la Nièvre
Bois Bidault



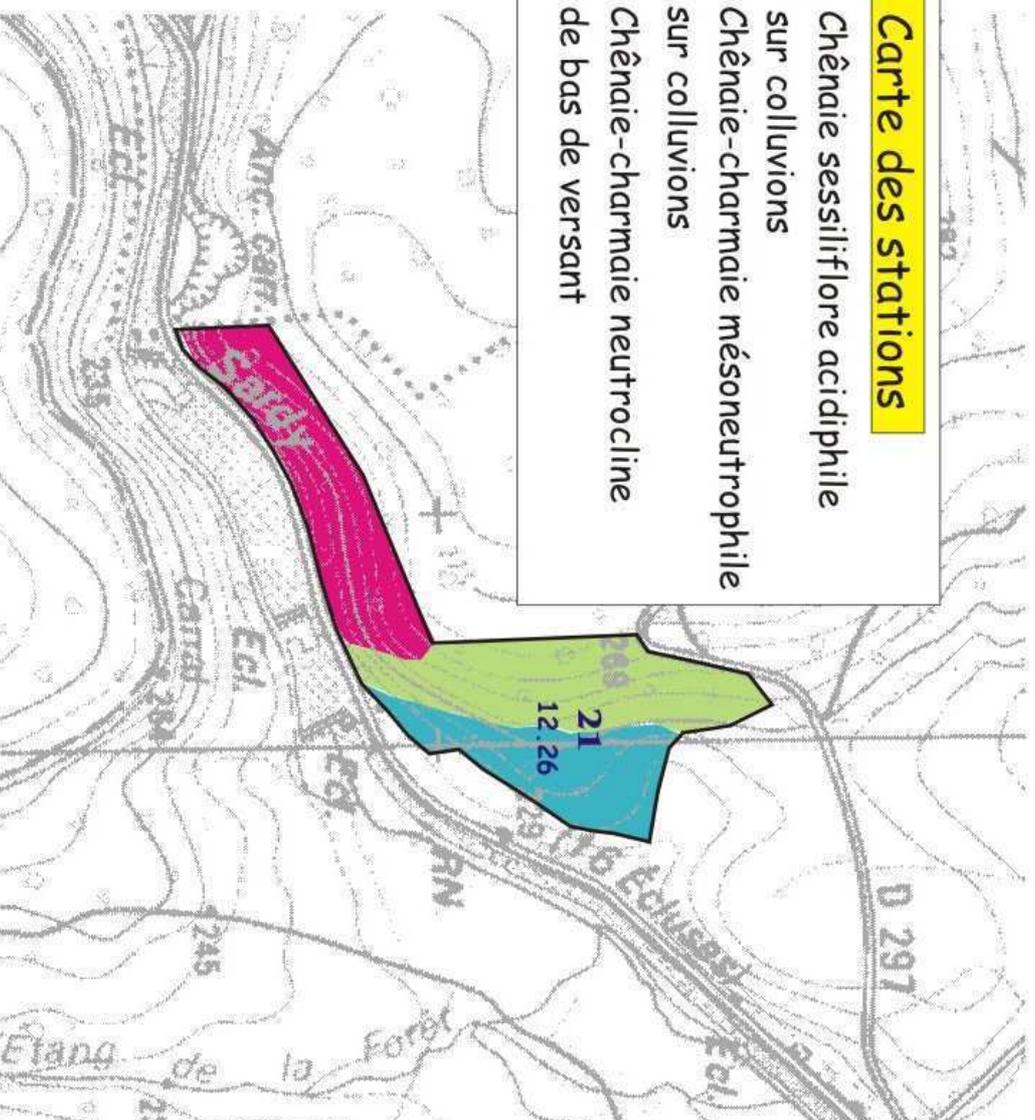
ANNEXE 7.5

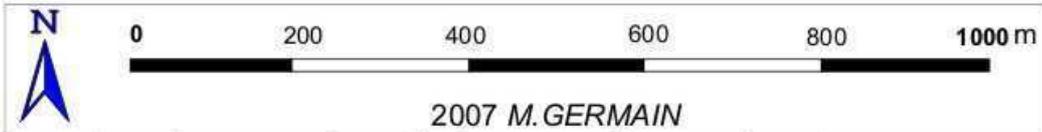


2007 M. GERMAIN

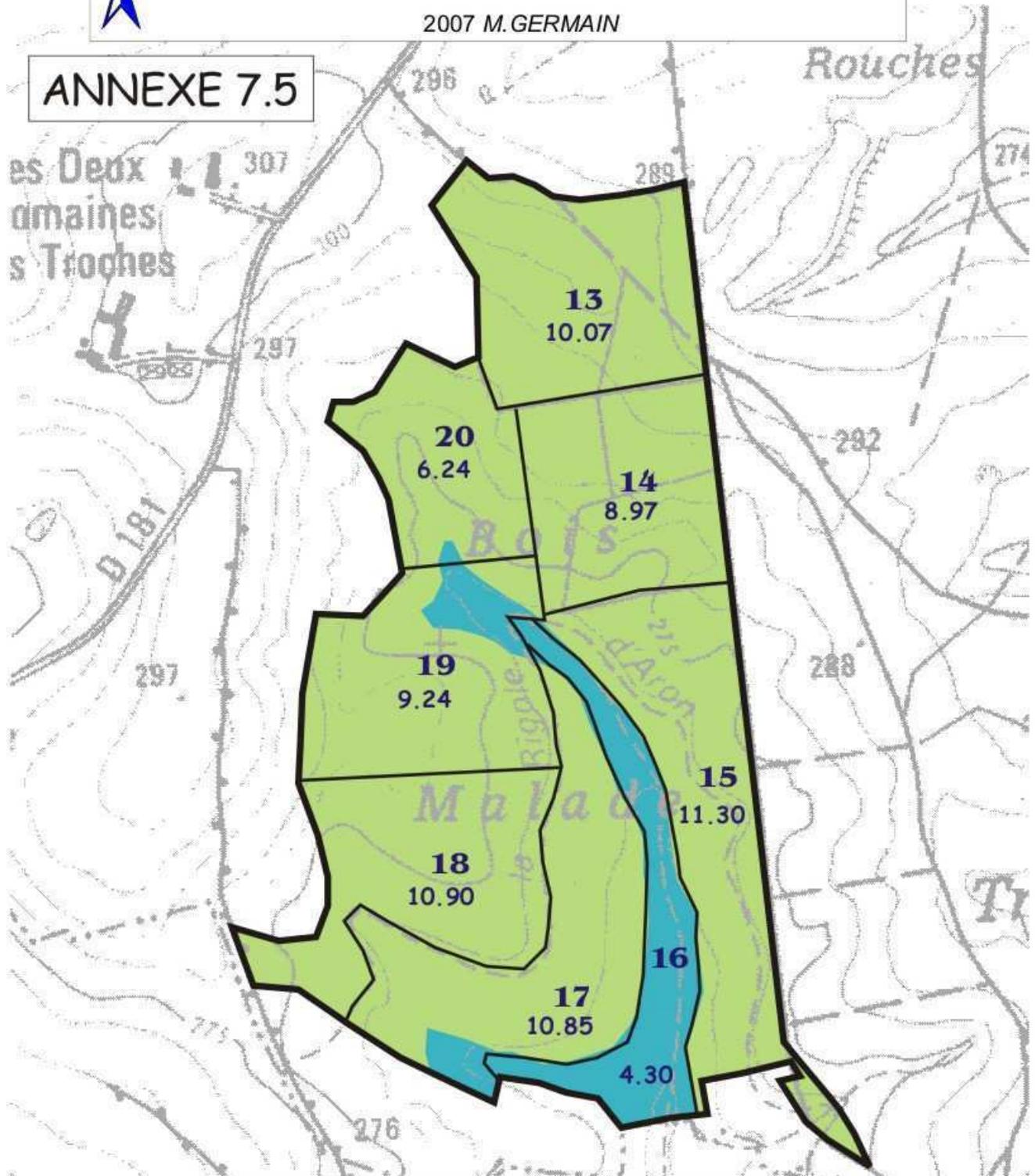
Carte des stations

- 1** Chênaie sessiliflore acidiphile sur colluvions
- 2** Chênaie-charmaie mésoneutrophile sur colluvions
- 3** Chênaie-charmaie neutrocline de bas de versant

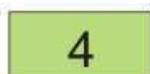




ANNEXE 7.5

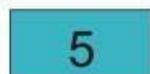


Carte des stations



4

Chênaie-charmaie
mésoneutrophile sur limons



5

Chênaie pédonculaire-frênaie
hygrocline

Stations forestières par parcelle**Crot de la Voèvre**

parcelle	1.4.2	1.2.1	1.6.3	tot
1	4.17	1.30		5.47
2	4.55	0.77		5.32
3	0.77	3.08	1.40	5.25
4			5.00	5.00
5	4.32			4.32
6	5.17		0.51	5.68
7		1.15	3.90	5.05
8		1.30	3.95	5.25
9	1.27	2.73	0.77	4.77
10		3.31	0.89	4.20
11		1.66	3.35	5.01
12		0.38	4.42	4.80
tot	20.25	15.68	24.19	60.12

Le Bois Malade

parcelle	4	5	tot
13	10.07		10.07
14	8.97		8.97
15	11.30		11.30
16		4.30	4.30
17	10.21	0.64	10.85
18	10.90		10.90
19	8.22	1.02	9.24
20	6.11	0.13	6.24
tot	65.78	6.09	71.87

Bois Bidault

parcelle	1	2	3	tot
21	4.47	4.73	3.06	12.26

Le Briot

parcelle	2241	2242A	2233	total
22		5.11	4.85	9.96
23		7.44	2.93	10.37
24		11.96		11.96
25	0.64	10.91	1.81	13.36
tot	0.64	35.42	9.59	45.65

Carte des peuplements

Futaie

Hêtre

PB/BM

BM

BM/GB

Chêne sessile / hêtre

PB/BM

BM

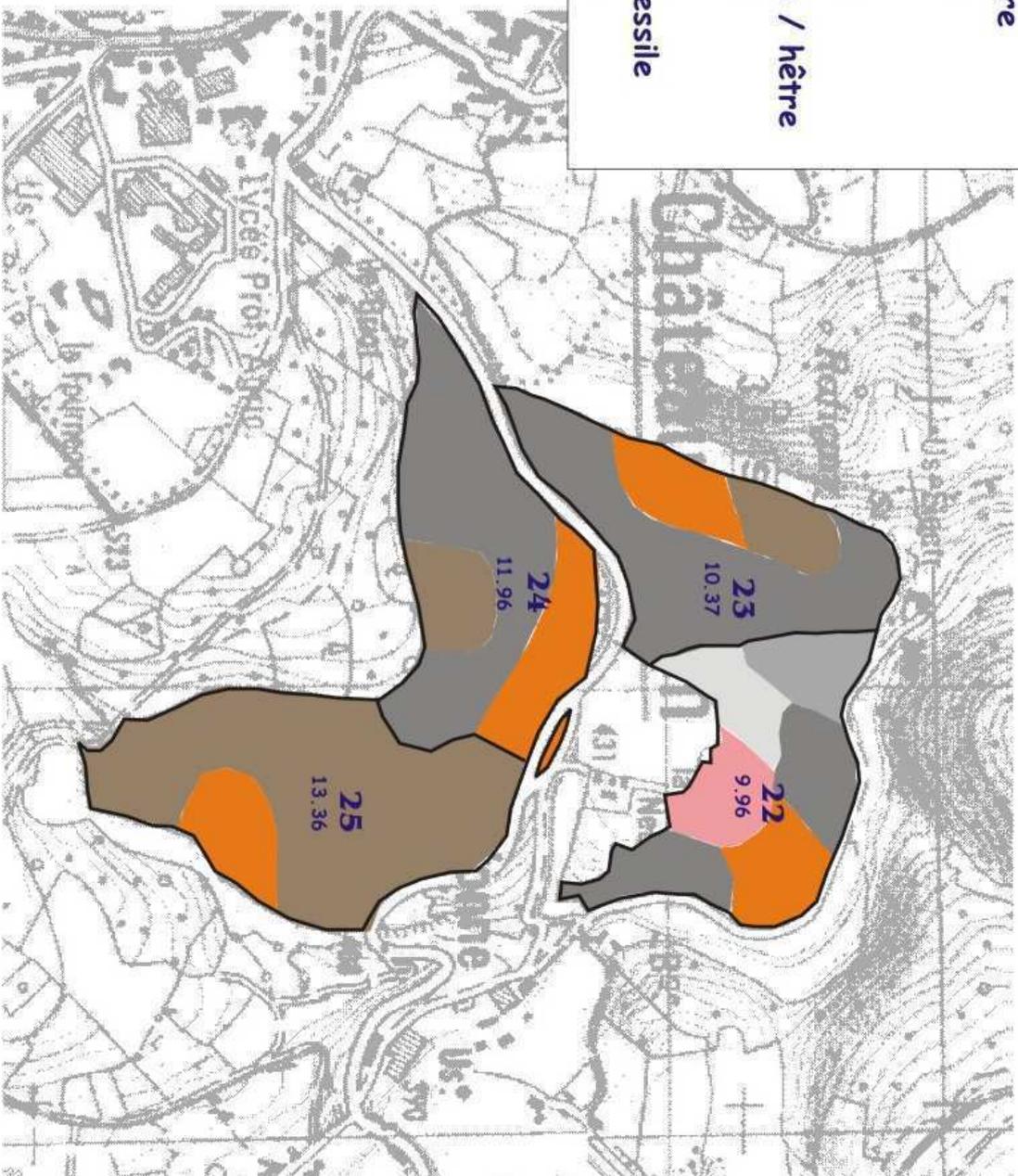
Chêne sessile

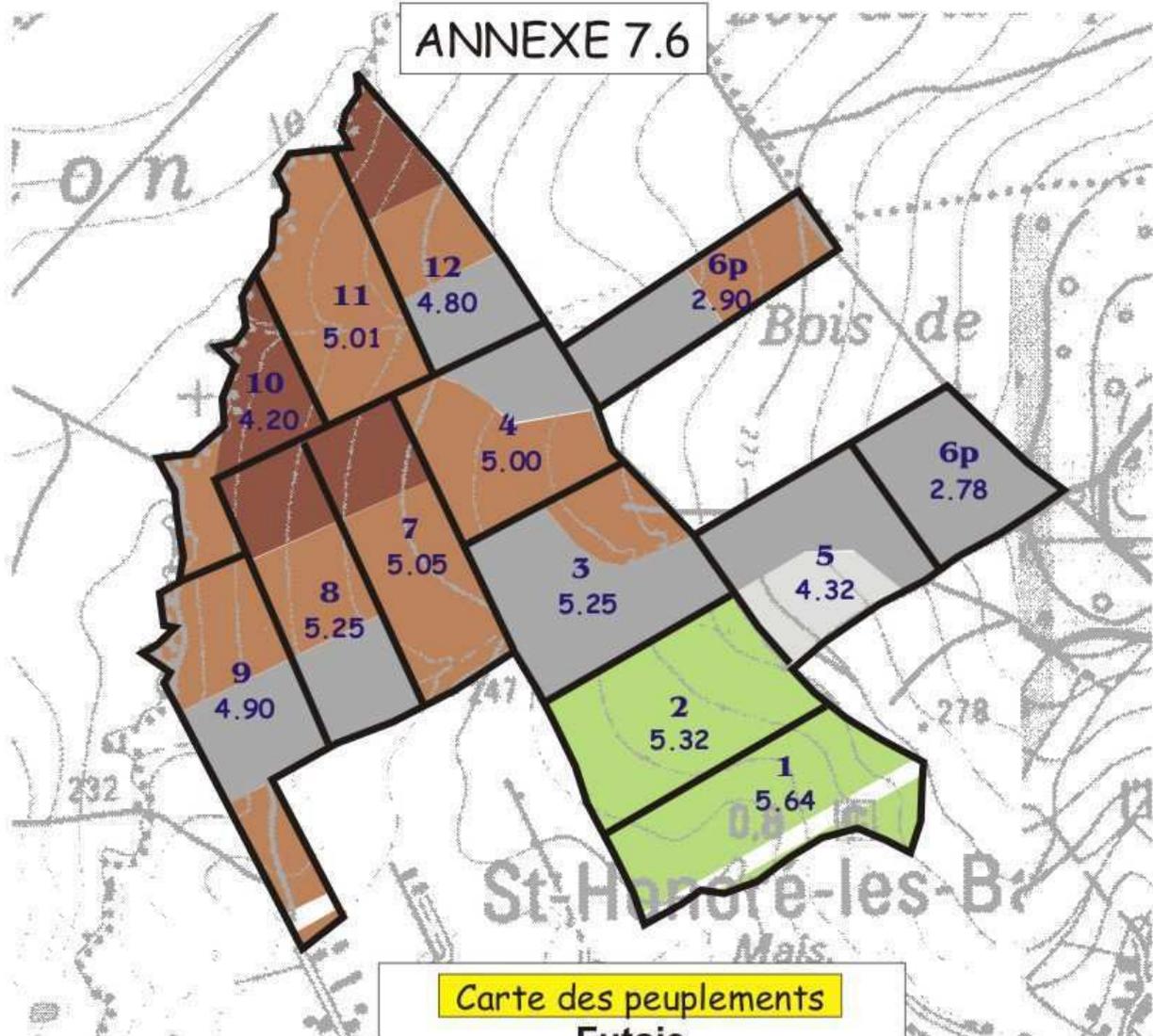
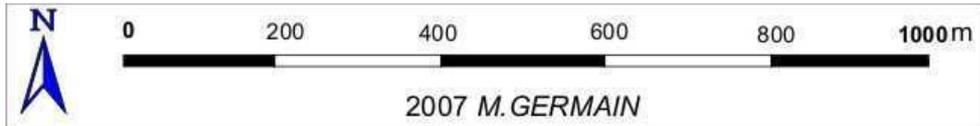
PB/BM



2007 M. GERMAIN

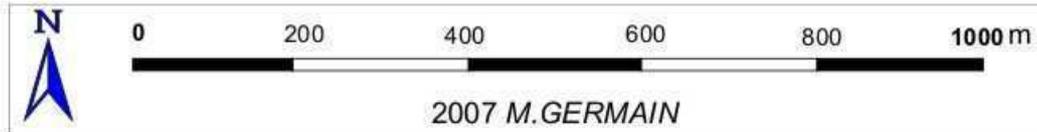
ANNEXE 7.6







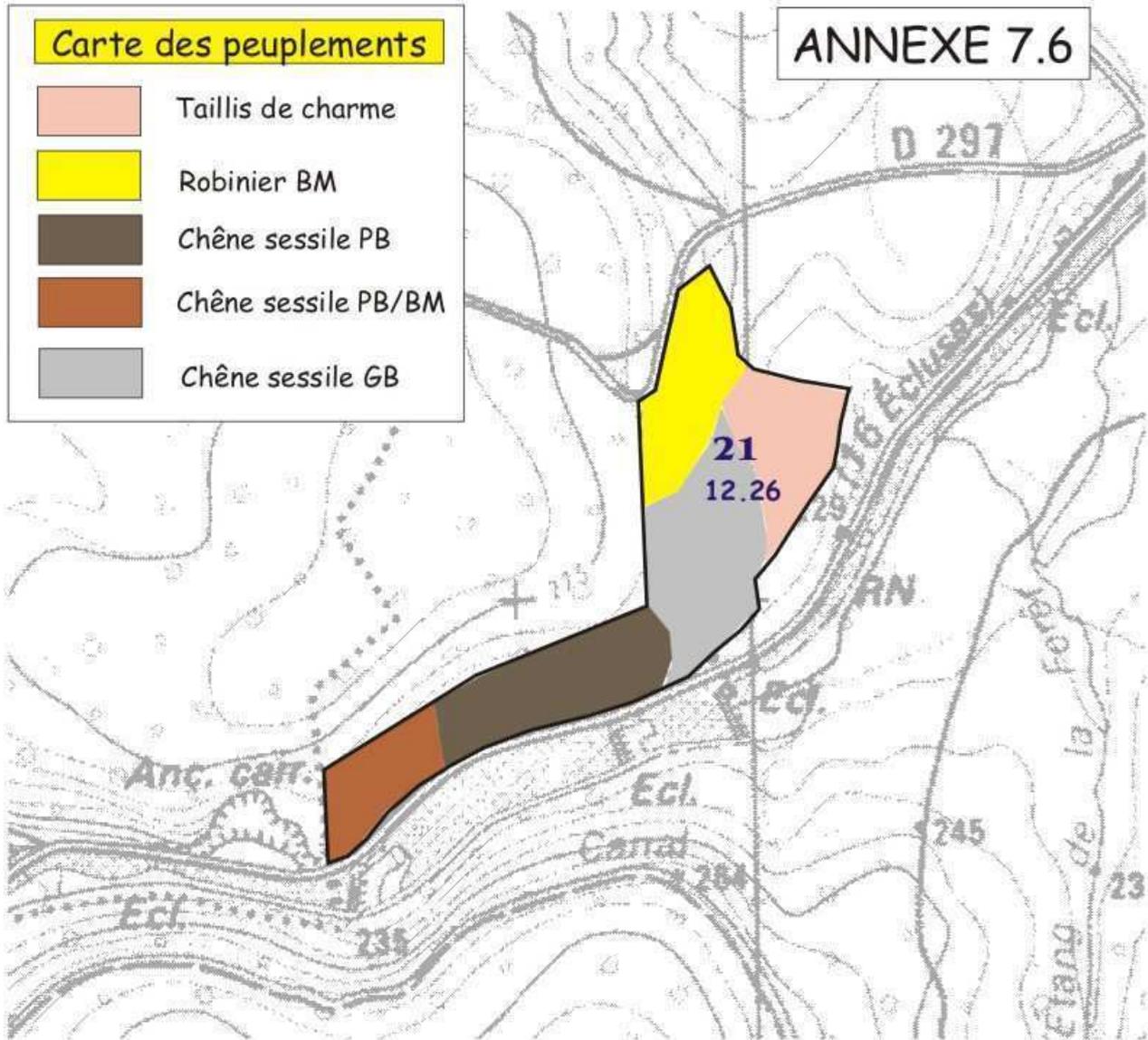
Forêt du Conseil Général de la Nièvre **Bois Bidault**

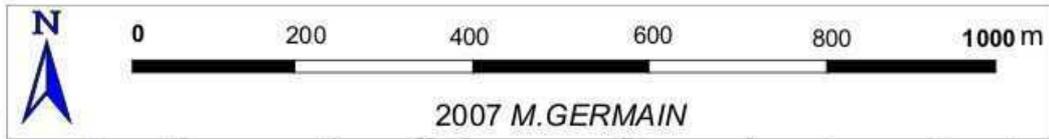


Carte des peuplements

- Taillis de charme
- Robinier BM
- Chêne sessile PB
- Chêne sessile PB/BM
- Chêne sessile GB

ANNEXE 7.6





ANNEXE 7.6

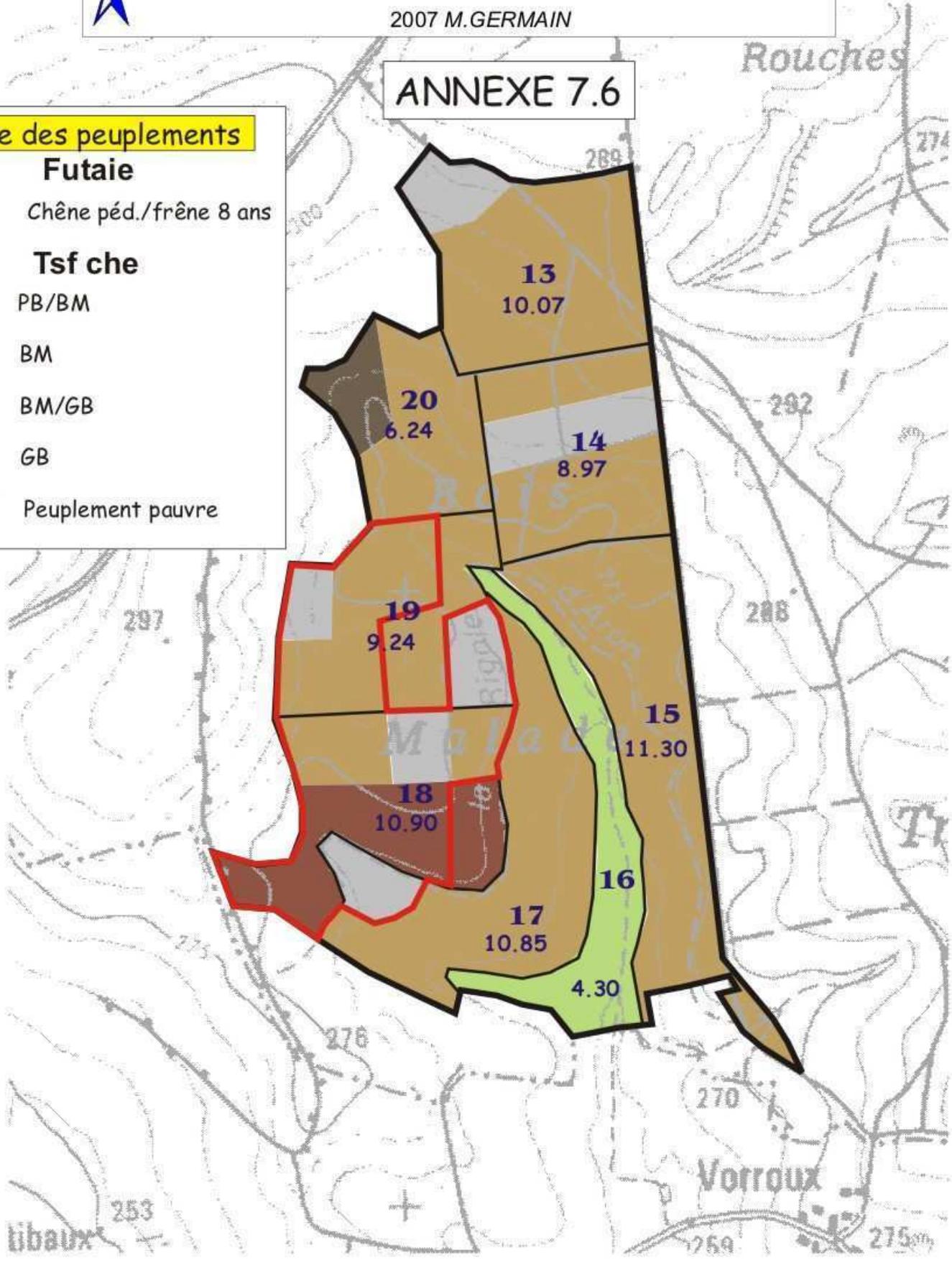
Carte des peuplements

Futaie

- Chêne péd./frêne 8 ans

Tsf che

- PB/BM
- BM
- BM/GB
- GB
- Peuplement pauvre



Types de peuplements par parcelle

Crot de la Voëvre						
parcelle	tsf che				fut	total
	pb/bm	bm	bm/gb	bm/gb/tgb	chs 15ans	
1					5.47	5.47
2					5.32	5.32
3		1.30	3.95			5.25
4		3.47	1.53			5.00
5			2.42	1.90		4.32
6		1.42	4.26			5.68
7	1.75	3.30				5.05
8	1.75	1.75	1.75			5.25
9		2.97	1.80			4.77
10	3.18	1.02				4.20
11		5.01				5.01
12	1.60	1.60	1.60			4.80
tot	8.28	21.84	17.31	1.90	10.79	60.12

Le Bois Malade						
parcelle	tsf che				chp/frê	total
	pb/bm	bm	bm/gb	gb	8 ans	
13			8.49	1.58		10.07
14			6.64	2.33		8.97
15			11.30			11.30
16					4.30	4.30
17			9.56	1.29		10.85
18		5.45	4.21	1.24		10.90
19			6.93	2.31		9.24
20	1.56		4.68			6.24
tot	1.56	5.45	51.81	8.75	4.30	71.87

Bois Bidault						
parcelle	chs			rob	cha	total
	pb	pb/bm	gb	bm	taillis	
21	2.81	1.66	3.20	2.42	2.17	12.26

Le Briot							
parcelle	het			chs/het		chs	total
	pb/bm	bm	bm/gb	pb/bm	bm	pb/bm	
22	3.23	1.62	1.48	1.88	1.75		9.96
23		7.54		1.62		1.21	10.37
24	7.51			2.92		1.53	11.96
25				1.81		11.55	13.36
tot	10.74	9.16	1.48	8.23	1.75	14.29	45.65

ANNEXE 7.7

TARIF de CUBAGE

SCHAEFFER RAPIDE N°12

DIAMETRE	VOLUME
20	0.2
25	0.4
30	0.7
35	1.1
40	1.5
45	2.0
50	2.6
55	3.2
60	3.9
65	4.7
70	5.6
75	6.5
80	7.5
85	8.6
90	9.7
95	10.9
100	12.2
105	13.5

INVENTAIRE**Type d'inventaire**

pied à pied

Parcelle inventoriée**Le Bois Malade**

parcelle	surface parcourue	surface totale
19	9.24	9.24

Matériel inventorié**Toutes essences** d'un diamètre égal ou supérieur à 17,5 cm à 1,30 m de hauteur.**Période de réalisation**

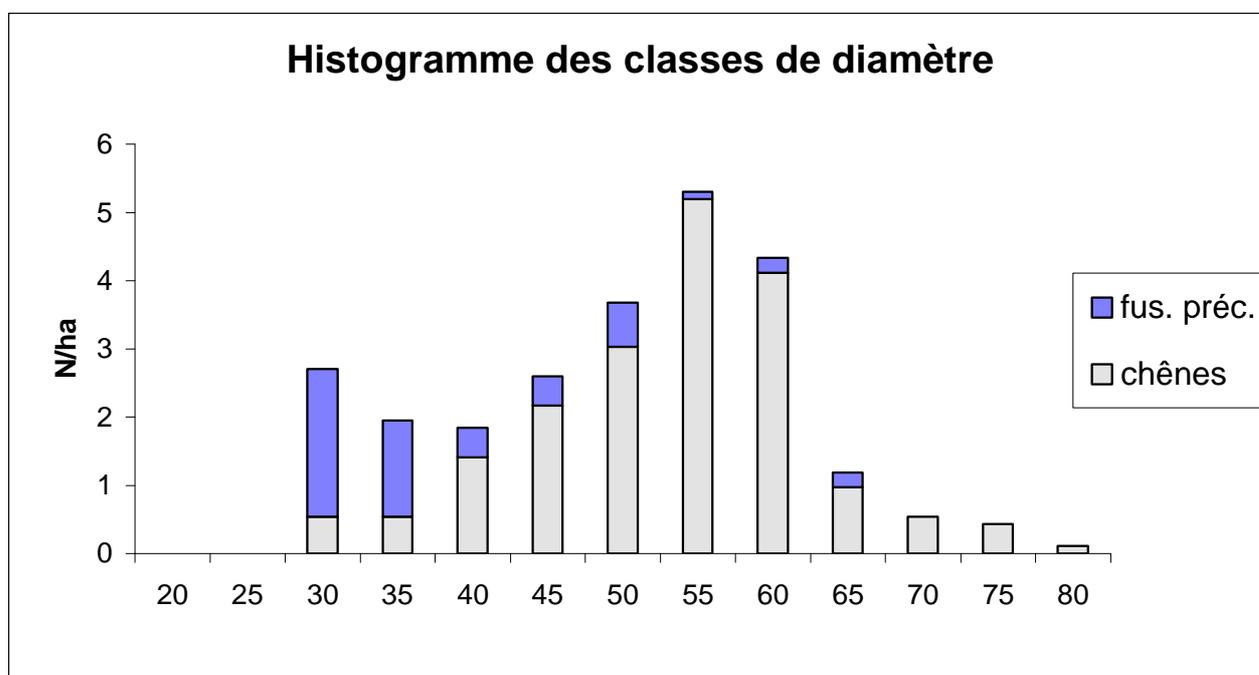
Décembre 2007

Forêt du: **Conseil Général (Bois Malade)**

Parcelle 19

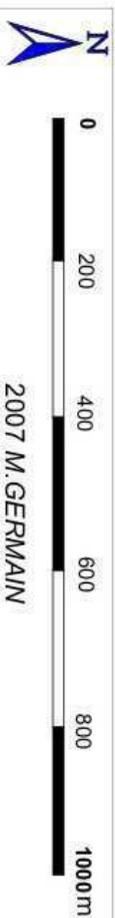
Surface totale: 9.24 ha
Surface inventoriée: 9.24 ha

Diam.	CHE		HET		FRE		MER		FRU		CHA		TRE		BOU		TOTAL	
	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.	Nb.	Vol.
20																		
25																		
30	5	3.5					20	14.0			2	1.4	1	0.7			28	19.6
35	5	5.5			1	1.1	12	13.2			6	6.6	14	15.4			38	41.8
40	13	19.5					4	6.0			22	33.0	13	19.5			52	78.0
45	20	40.0	1	2.0			3	6.0			28	56.0	6	12.0			58	116.0
50	28	72.8	1	2.6	2	5.2	3	7.8			11	28.6	1	2.6			46	119.6
55	48	153.6			1	3.2					9	28.8					58	185.6
60	38	148.2			1	3.9	1	3.9			1	3.9					41	159.9
65	9	42.3			2	9.4					4	18.8					15	70.5
70	5	28.0															5	28.0
75	4	26.0															4	26.0
80	1	7.5															1	7.5
85																		
90																		
95																		
100																		
105																		
Tot.	176	546.9	2	4.6	7	22.8	43	50.9			83	177.1	35	50.2			346	852.5
T/S	19	59.2	0	0.5	1	2.5	5	5.5			9	19.2	4	5.4			37	92.3
% Nb	51%		1%		2%		12%				24%		10%					
% V		64%		1%		3%		6%				21%		6%				
G/ha		4.4		0.0		0.2		0.5				1.5		0.5				7.0
V.AM		3.11		2.30		3.26		1.18	###			2.13		1.43		###		2.46





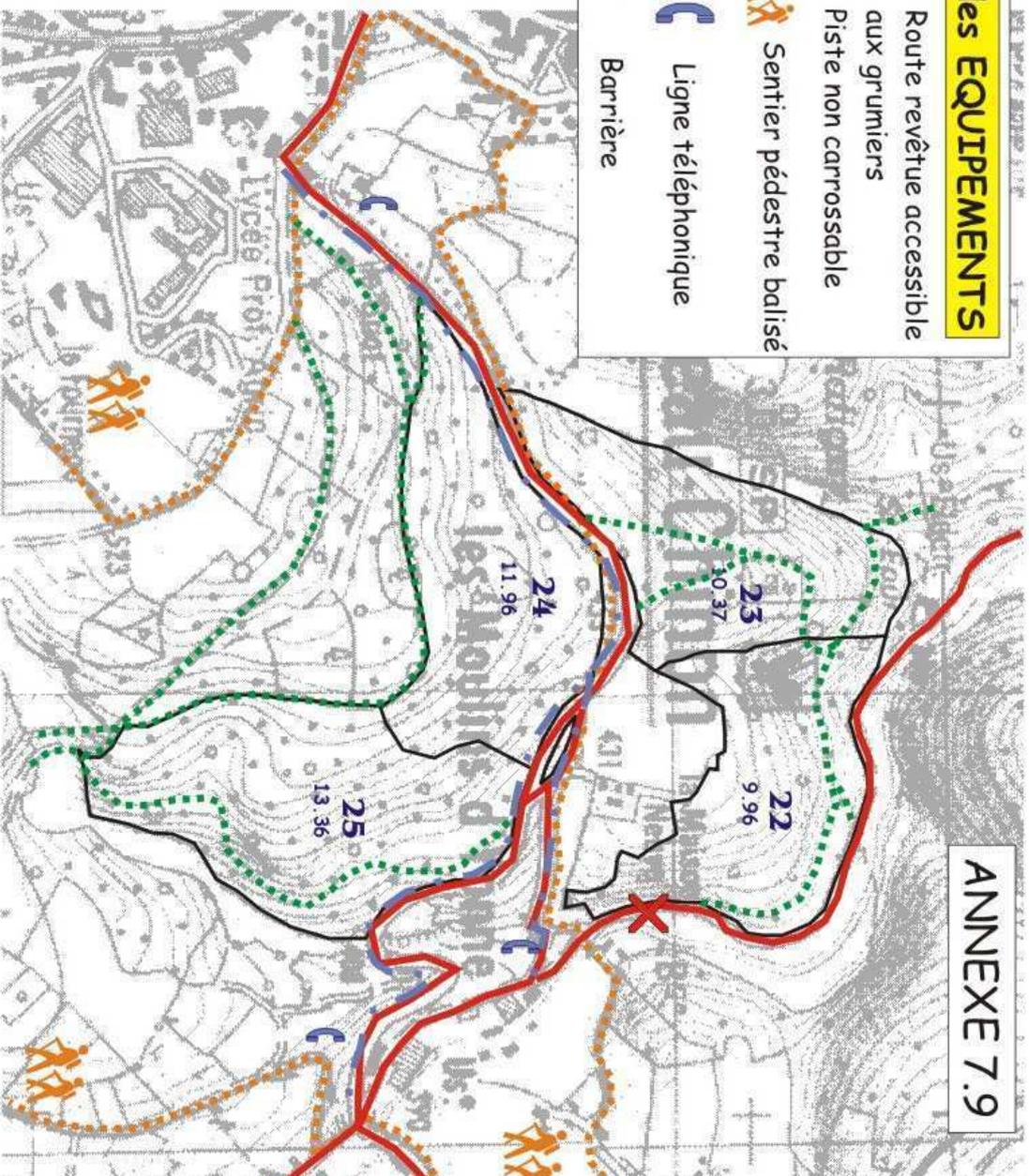
Forêt du Conseil Général de la Nièvre Le Briot

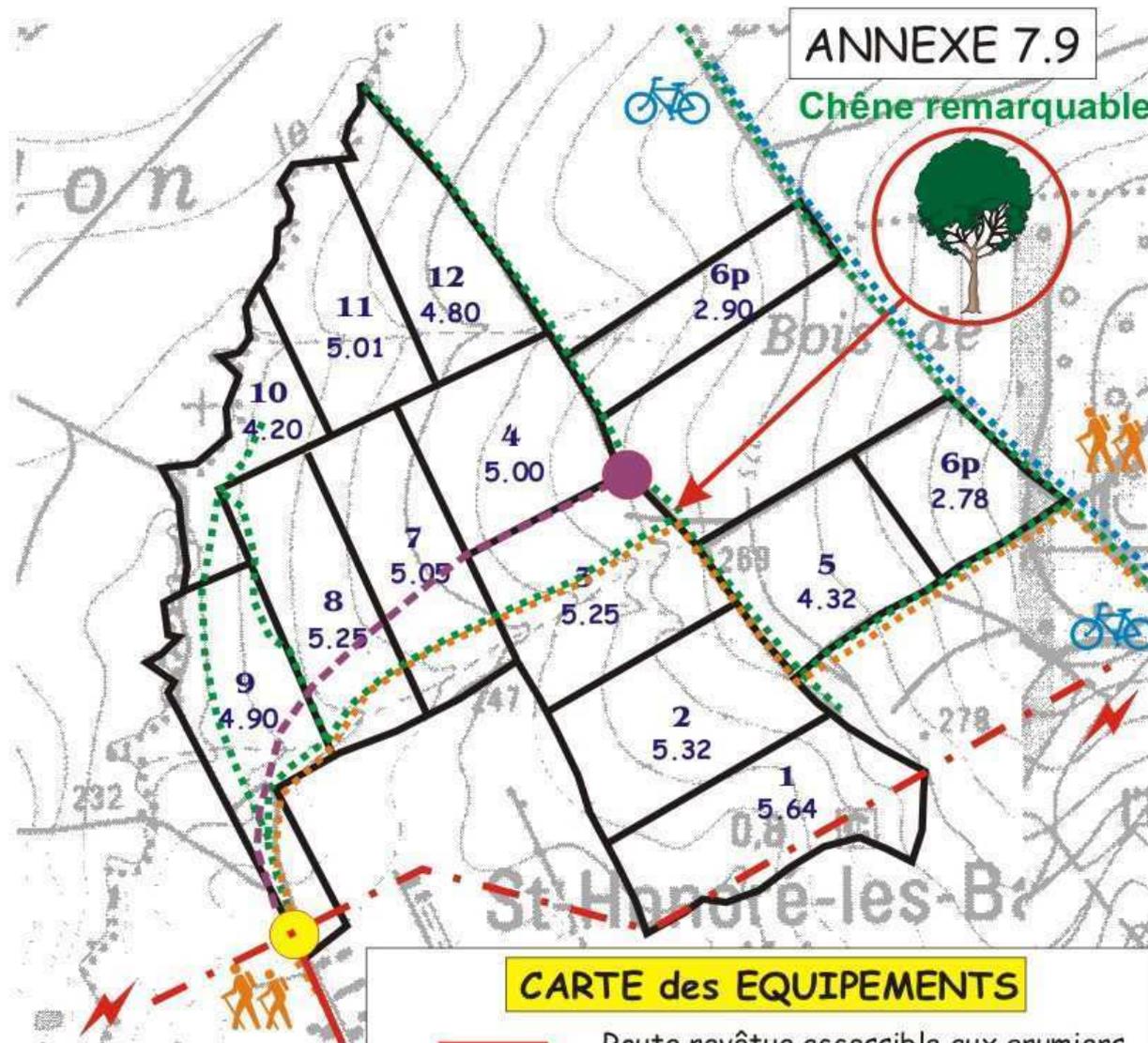
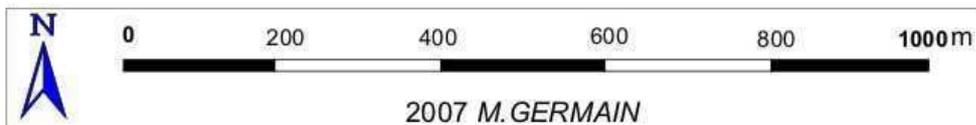


CARTE des EQUIPEMENTS

- Route revêtue accessible aux grumiers
- Piste non carrossable
- Sentier pédestre balisé
- Ligne téléphonique
- Barrière

ANNEXE 7.9





CARTE des EQUIPEMENTS

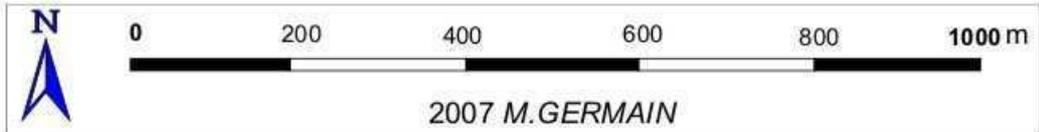
- Route revêtue accessible aux grumiers
- Place à dépôts et retournement
- Piste non carrossable
- Sentier VTT balisé
- Sentier pédestre balisé
- Ligne électrique

Projet

- Route non revêtue accessible aux grumiers
- Place à dépôts et retournement



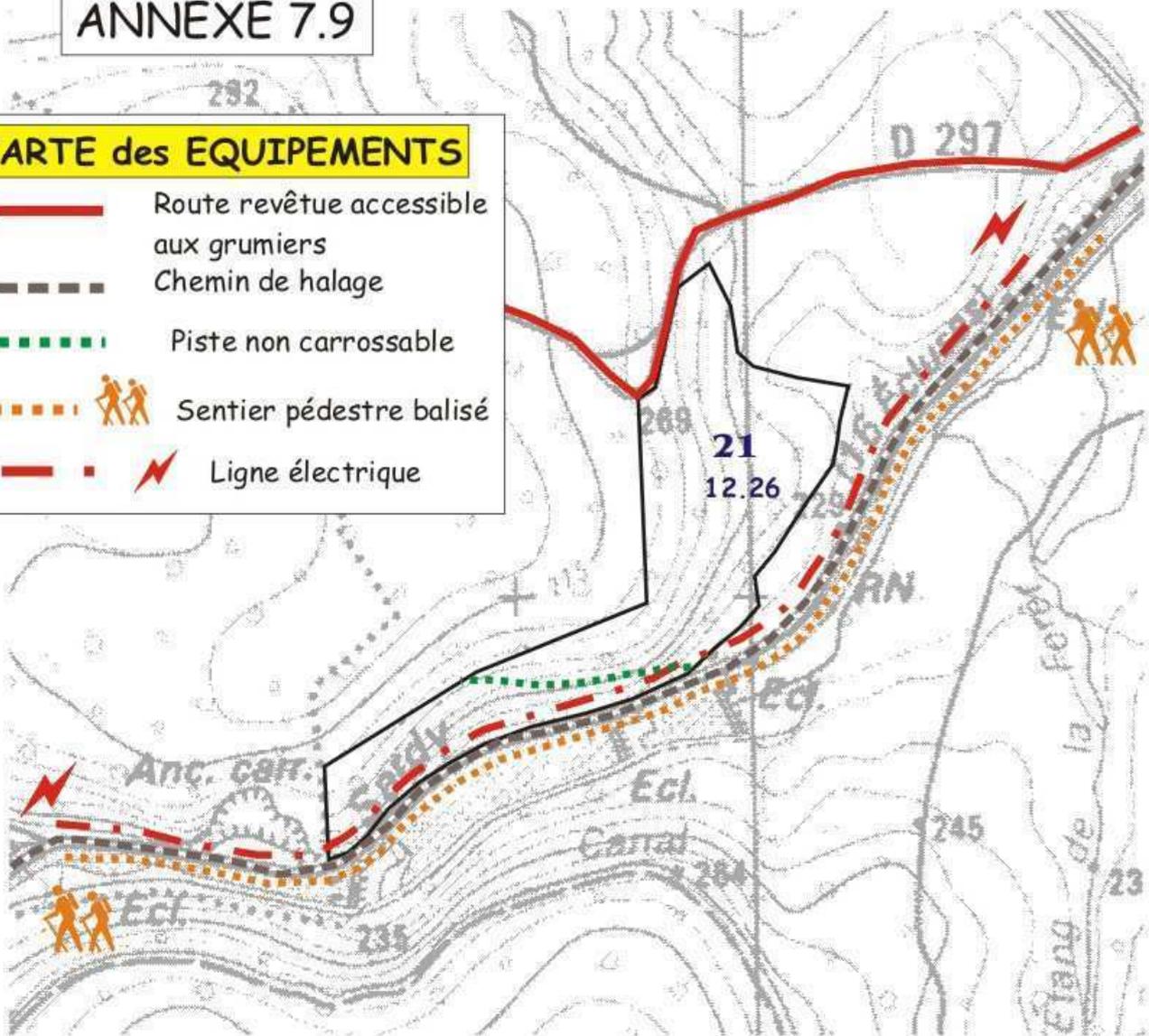
Forêt du Conseil Général de la Nièvre **Bois Bidault**

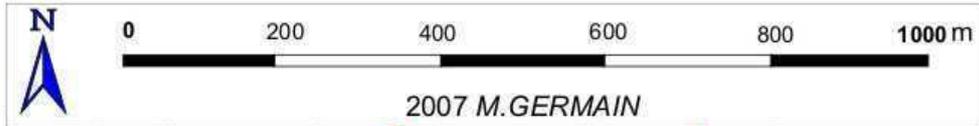


ANNEXE 7.9

CARTE des EQUIPEMENTS

- Route revêtue accessible aux grumiers
- Chemin de halage
- Piste non carrossable
- Sentier pédestre balisé
- Ligne électrique

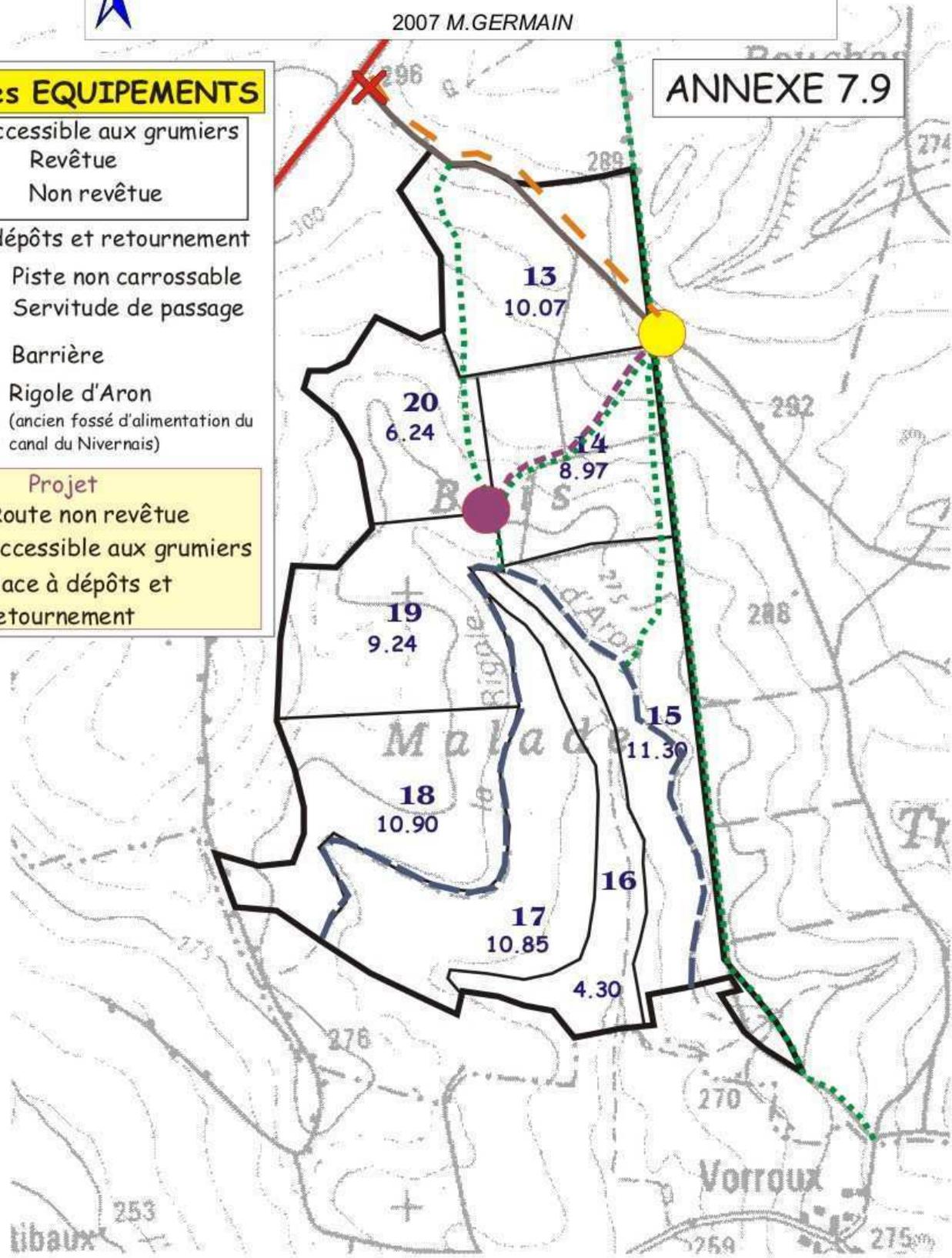


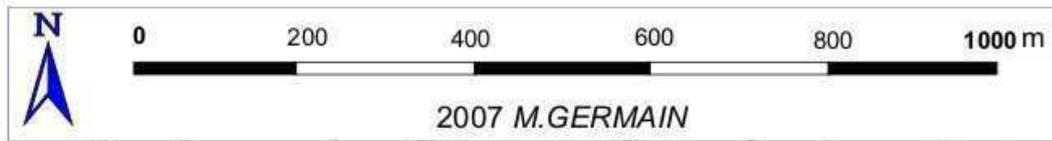


CARTE des EQUIPEMENTS

- Route accessible aux grumiers
 - Revêtue
 - Non revêtue
 - Place à dépôts et retournement
 - - - Piste non carrossable
 - - - Servitude de passage
 - X Barrière
 - - - Rigole d'Aron
(ancien fossé d'alimentation du canal du Nivernais)
- Projet**
- - - Route non revêtue accessible aux grumiers
 - Place à dépôts et retournement

ANNEXE 7.9

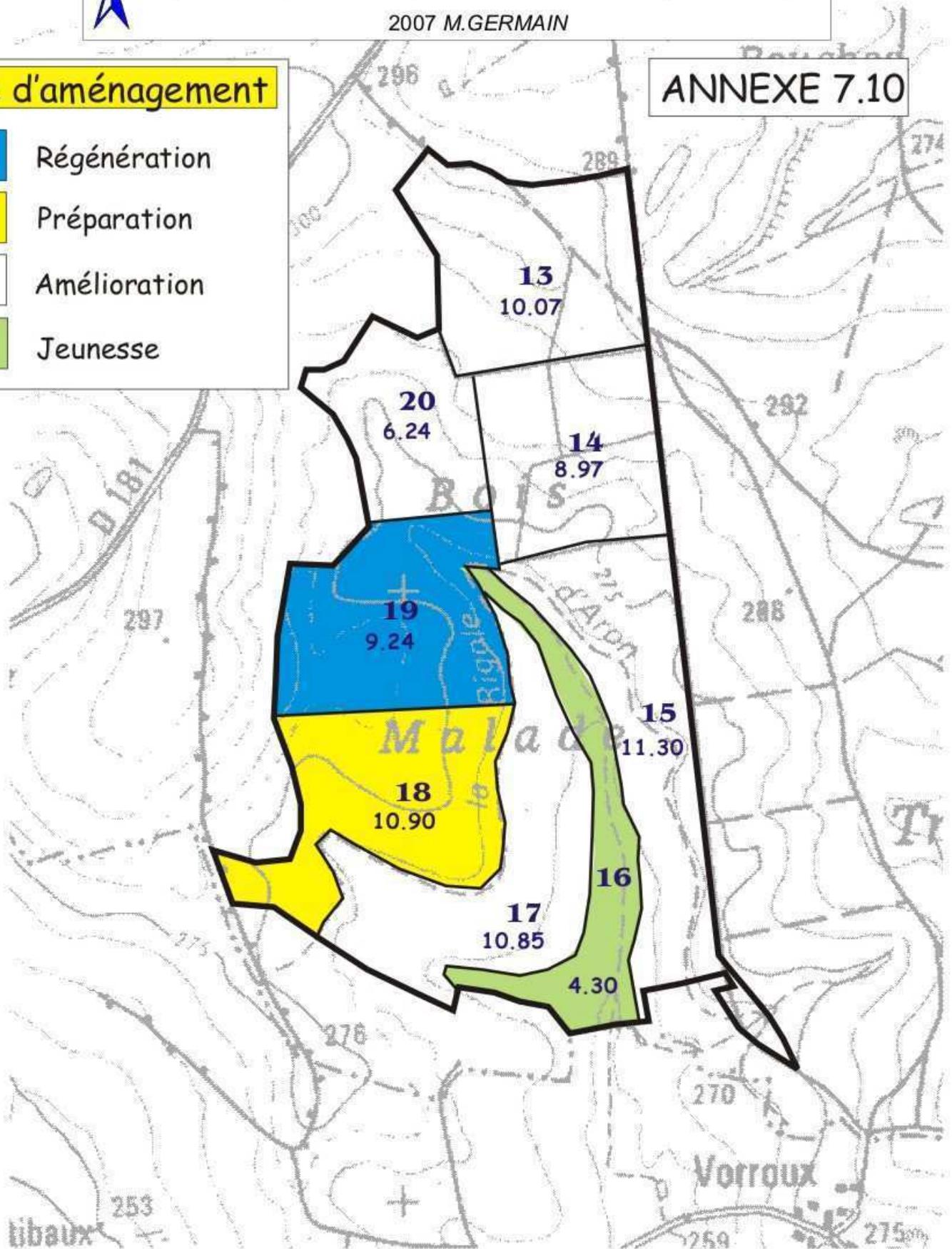




Carte d'aménagement

-  Régénération
-  Préparation
-  Amélioration
-  Jeunesse

ANNEXE 7.10



PREVISION DE RECOLTES

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**
Surface totale: **192.92 ha**

Groupe: **Régénération**
Période d'aménagement: **2008 / 2027**

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M3		Prévisibles durant l'aménagement	Récoltes passées (dernier aménagement)
FEUILLUS taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +	18	
	Chêne 30/45	3	
	Chêne 25 et -		
	Total Chêne	21	
	Hêtre 40 et +		
	Hêtre 30/35		
	Hêtre 25 et -		
	Total Hêtre		
	autres feuillus	10	
	Peuplier		
TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	31		
RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et +		
	Sapin 20 et -		
	Total Sapin		
	Epicéa 25 et +		
	Epicéa 20 et -		
	Total Epicéa		
	Pin sylvestre 25 et +		
	Pin sylvestre 20 et -		
	Total Pin sylvestre		
	Autres résineux 25 et +		
Autres résineux 20 et -			
Total Autres résineux			
TOTAL RESINEUX taillis et houppiers exclus			
GLOBAL	Total tiges	31	
	Taillis	46	
	Houppiers feuillus	12	
	Houppiers résineux		
	TOTAL	89	
	y compris taillis et houppiers		
soit	0.46 m3/ha		

PREVISION DE RECOLTES

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**
Surface totale: **192.92 ha**

Groupe: **Prépa-amélioration**
Période d'aménagement: **2008 / 2027**

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M3		Prévisibles durant l'aménagement	Récoltes passées (dernier aménagement)
FEUILLUS taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +	17	
	Chêne 30/45	15	
	Chêne 25 et -	4	
	Total Chêne	36	
	Hêtre 40 et +		
	Hêtre 30/35		
	Hêtre 25 et -		
	Total Hêtre		
	autres feuillus	42	
	Peuplier		
TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	78		
RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et +		
	Sapin 20 et -		
	Total Sapin		
	Epicéa 25 et +		
	Epicéa 20 et -		
	Total Epicéa		
	Pin sylvestre 25 et +		
	Pin sylvestre 20 et -		
	Total Pin sylvestre		
	Autres résineux 25 et +		
Autres résineux 20 et -			
Total Autres résineux			
TOTAL RESINEUX taillis et houppiers exclus			
GLOBAL	Total tiges	78	
	Taillis		
	Houppiers feuillus	36	
	Houppiers résineux		
	TOTAL y compris taillis et houppiers	114	
	soit	0.59 m3/ha	

PREVISION DE RECOLTES

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**
 Surface totale: **192.92 ha**

Groupe: **Irrégulier**
 Période d'aménagement: **2008 / 2027**

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M3		Prévisibles durant l'aménagement	Récoltes passées (dernier aménagement)
FEUILLUS taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +	43	
	Chêne 30/45	64	
	Chêne 25 et -	39	
	Total Chêne	146	
	Hêtre 40 et +	15	
	Hêtre 30/35	42	
	Hêtre 25 et -	15	
	Total Hêtre	72	
	autres feuillus	24	
	Peuplier		
TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus		242	
RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et +		
	Sapin 20 et -		
	Total Sapin		
	Epicéa 25 et +		
	Epicéa 20 et -		
	Total Epicéa		
	Pin sylvestre 25 et +		
	Pin sylvestre 20 et -		
	Total Pin sylvestre		
	Autres résineux 25 et +		
Autres résineux 20 et -			
Total Autres résineux			
TOTAL RESINEUX taillis et houppiers exclus			
GLOBAL	Total tiges	242	
	Taillis		
	Houppiers feuillus	90	
	Houppiers résineux		
	TOTAL	332	
	y compris taillis et houppiers		
soit		1.72 m3/ha	

PREVISION DE RECOLTES

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**
Surface totale: **192.92 ha**

Groupes: **TOUS**
Période d'aménagement: **2008 / 2027**

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M3		Prévisibles durant l'aménagement	Récoltes passées (dernier aménagement)
FEUILLUS taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et +	78	
	Chêne 30/45	82	
	Chêne 25 et -	43	
	Total Chêne	203	
	Hêtre 40 et +	15	
	Hêtre 30/35	42	
	Hêtre 25 et -	15	
	Total Hêtre	72	
	autres feuillus	76	
	Peuplier		
	TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	351	
RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et +		
	Sapin 20 et -		
	Total Sapin		
	Epicéa 25 et +		
	Epicéa 20 et -		
	Total Epicéa		
	Pin sylvestre 25 et +		
	Pin sylvestre 20 et -		
	Total Pin sylvestre		
	Autres résineux 25 et +		
	Autres résineux 20 et -		
Total Autres résineux			
TOTAL RESINEUX taillis et houppiers exclus			
GLOBAL	Total tiges	351	
	Taillis	46	
	Houppiers feuillus	138	
	Houppiers résineux		
	TOTAL y compris taillis et houppiers	535	
soit	2.77 m3/ha		

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**

Période d'aménagement: **2008 / 2027**

€uros de l'année 2007

PRODUITS LIGNEUX		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES PENDANT L'AMENAGEMENT		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PASSEES (dernier aménagement)
Essences et catégories de produits	Volume par catégorie de produits en m3 sur pied	Prix unitaires	Recettes escomptées	
CHENE diam. 50 et +	78	120 €	9 360 €	
diam. 30 à 45	82	40 €	3 280 €	
diam. 25 et -	43	4 €	172 €	
HETRE diam. 40 et +	15	60 €	900 €	
diam. 30 à 35	42	35 €	1 470 €	
diam. 25 et -	15	10 €	150 €	
CHARME-DIVERS 25+	52	15 €	780 €	
PEUPLIER feuillus Ø 20 & -	24	6 €	144 €	
RESINEUX				
TAILLIS	46	6 €	276 €	
HOUPIERS	138	6 €	828 €	
total	535m³	SOUS-TOTAL	17 360 €	
RECETTES ANNUELLES DE LA CHASSE ET DE LA PECHE			5 050 €	
AUTRES RECETTES ANNUELLES CONCESSIONS			77 €	
REVENUS TOTAUX ANNUELS			22 487 €	
Dont	100%	assujettis aux frais de garderie		

DEPENSES POUR TRAVAUX

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**

Période d'aménagement: 2008 / 2027

€uros de l'année 2007

NATURE	DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES			DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PASSEES (dernier aménagement)
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total	
Maintenance	250 €		250 €	
Peuplements:				
<i>Régénération</i>		1 786 €	1 786 €	
<i>Amélioration</i>	1 542 €		1 542 €	
<i>Irrégulier</i>	750 €		750 €	
TOTAL PEUPEMENTS	2 292 €	1 786 €	4 078 €	
Infrastructures:				
<i>Pistes</i>				
<i>Routes</i>				
<i>Assainissement</i>				
<i>Autres (DFCI, RTM...)</i>				
TOTAL INFRASTRUCT.		5 600 €	5 600 €	
Chasse et pêche				
Espèces et milieux remarquables				
Accueil du public				
TOTAL GENERAL	2 542 €	7 386 €	9 928 €	



BILAN FINANCIER

Forêts du: **Conseil Général de la Nièvre**

Série: **UNIQUE**

Surface totale: **192.92 ha**

Période d'aménagement: **2008 / 2027**

Valeurs exprimées en Euros de l'année 2007	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNUEL	BILAN PASSE ANNUEL (dernier aménagement)
1 . RECETTES	22 487 €	

2 . DEPENSES		
SECTION	Travaux	2 542 €
DE		
FONCTIONNEMENT	Divers	
SECTION		
D'INVESTISSEMENT	Travaux	7 386 €
Frais de garderie:	10.03 % HT sur 22487 € HT	2 255 €
	TOTAL DES DEPENSES	12 183 €
	BILAN PREVISIONNEL	10 304 €
		+ 53 €/ha/an